

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2175

15 septembre 2011

### SOMMAIRE

|                                                    |        |                                                   |        |
|----------------------------------------------------|--------|---------------------------------------------------|--------|
| Alimar S.A. ....                                   | 104399 | ECEF-IHV SA .....                                 | 104400 |
| Carborundum S.A. ....                              | 104386 | ECO Holding S.à r.l. ....                         | 104369 |
| Cavalia Luxembourg Sàrl .....                      | 104385 | E Investment S.A. ....                            | 104400 |
| CED 2002 S.A. ....                                 | 104387 | Fosca .....                                       | 104354 |
| Centurian SA .....                                 | 104386 | FOSCA Finance S.à r.l. ....                       | 104365 |
| CERATIZIT Luxembourg S.à r.l. ....                 | 104386 | FOSCA Managers S.à r.l. ....                      | 104366 |
| CERATIZIT Luxembourg S.à r.l. ....                 | 104387 | FT-LUX Montage S.à r.l. ....                      | 104366 |
| Ceratizit S.A. ....                                | 104387 | Greenergies, S.à.r.l. ....                        | 104365 |
| Ceratool .....                                     | 104387 | Greenergies, S.à.r.l. ....                        | 104365 |
| Ceratungsten .....                                 | 104387 | Greif Luxembourg Finance S.C.A. ....              | 104354 |
| Cima Claddings S.A. ....                           | 104388 | Groupe Corvina S.à.r.l. ....                      | 104366 |
| CipherQuest Lux S.A. ....                          | 104386 | GS Construction S.A. ....                         | 104366 |
| C.K. Finance S.A. ....                             | 104385 | H2O Services S. à r.l. ....                       | 104367 |
| Clove Management S.à.r.l. ....                     | 104388 | Hanlet Benelux S.à r.l. ....                      | 104366 |
| CMG Food & Beverage S.A. ....                      | 104388 | Horto Services S.à r.l. ....                      | 104367 |
| Constance .....                                    | 104386 | Hydro Products S.à r.l. ....                      | 104367 |
| Crilux S.A. ....                                   | 104388 | Immo Lorena S.A. ....                             | 104368 |
| Cruisopolis S.A. ....                              | 104388 | Info Finance S.A. ....                            | 104368 |
| Darlington Fabrics Finance S.à r.l. ....           | 104393 | Investec GLL Fund Management Company<br>S.A. .... | 104367 |
| Daytona Fund .....                                 | 104394 | J.G.C. Consulting Group S.A. ....                 | 104368 |
| Décorlux S.à.r.l. ....                             | 104393 | Keith & Cie (Lux) Holding SPF S.à r.l. ...        | 104368 |
| Delphimmo .....                                    | 104393 | Kouzhou S.A. ....                                 | 104369 |
| Dorchester International .....                     | 104394 | La Leopolda S.à r.l. ....                         | 104369 |
| Dragon Noir Invest S.à r.l. ....                   | 104394 | Marsh Invest S.A. ....                            | 104389 |
| Drive S.à r.l. ....                                | 104393 | Munegu S.A. SPF .....                             | 104399 |
| DTZ Winssinger Tie Leung (Luxembourg)<br>S.A. .... | 104394 | OCM Luxembourg Nordenia POF S.à r.l.<br>.....     | 104400 |
| DTZ Winssinger Tie Leung (Luxembourg)<br>S.A. .... | 104394 | Orange Communications Luxembourg<br>S.A. ....     | 104400 |
| Dynamic Motors Luxembourg S.A. ....                | 104397 | Orange S.A. ....                                  | 104400 |
| Dynamic Motors Luxembourg S.A. ....                | 104395 | Sacare .....                                      | 104397 |
| Easypet S.à.r.l. ....                              | 104399 |                                                   |        |

**Fosca, Société en Commandite par Actions.**

R.C.S. Luxembourg B 102.578.

Faisant suite à une décision de l'associé-gérant-commandité de la société FOSCA, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de la société en commandite par actions FOSCA, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 102578 et domiciliée au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au jour de la publication de cet avis dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011102999/13.

(110116667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

**Greif Luxembourg Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-6988 Hostert, 15, rue Jean-Pierre Kommes.

R.C.S. Luxembourg B 161.823.

**STATUTES**

In the year two thousand eleven, on the twenty-ninth day of June,

appeared

before me, Maître Francis KESSELER, notary public, officiating in Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg,

(1) GREIF LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered offices at 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, Grand Duchy of Luxembourg, in the course of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Registry, duly represented herein by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy, by virtue of a power of attorney given on June 29, 2011; and

(2) TEUNIS AKKERMAN S.à r.l., a private limited liability company according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered offices at 15, rue Jean-Pierre Kommes, L6988 Hostert, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under number B. 79 563, duly represented herein by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given on June 28, 2011,

the aforementioned powers of attorney, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will be and will remain affixed to this deed to be filed with the registration authorities,

such appearing parties, in the capacity in which they act, requested the undersigned notary, to record the following articles of association of a corporate partnership limited by shares (*société en commandite par actions*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.**

1.1 There is hereby established between Greif Luxembourg S.à r.l., in its capacity as general partner (the "General Partner"), the other subscriber(s) and all those who may become owners of Shares (as defined hereafter) a corporate partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) under the name of GREIF LUXEMBOURG FINANCE S.C.A. (the "Partnership"), which will be governed by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of association (these "Articles") and such other regulations as may from time to time be adopted by the Partners.

1.2 All documents emanating from the Partnership and destined to third parties, such as letters, invoices or publications, shall bear the registered name of the Partnership, followed by «*société en commandite par actions*», the address of the registered office of the Partnership and the initials R.C.S. de Luxembourg, followed by the number under which the Partnership shall be registered with the Luxembourg company register.

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Partnership is established in Hostert, the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Hostert or abroad by a resolution of the General Partner.

2.2 In the event the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, that interfere or are likely to interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may

be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership limited by shares.

### **Art. 3. Objects.**

3.1 The Partnership may carry out any and all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

3.2 To that effect, the Partnership may fund itself by borrowing funds from affiliated companies and/or unrelated third party lenders and capital markets parties, entering into loan and finance agreements, issuing bonds, notes or other debt or equity instruments (convertible or not) both in public and private placements, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. It may also enter into hedging transactions and buy or sell derivative products.

3.3 In particular, the Partnership may use its funds whether borrowed or not for the creation, development and control of any enterprise and grant to companies in which the Partnership has a direct or indirect participating interest, and/or to any affiliates of the group the Partnership is a member of and/or any parent company of the Partnership, any financial assistance, support, loans, advances, security or guarantees.

3.4 The Partnership may furthermore engage in any commercial, financial or other transaction that is directly or indirectly related to its principal purpose or necessary or useful to the realisation thereof.

### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Partnership is established for an unlimited duration.

4.2 The Partnership shall not come to an end in the event of the occurrence of the resignation, dissolution, bankruptcy or insolvency of the General Partner. The Partners' Meeting may resolve upon the replacement of the General Partner in the manner as may be determined from time to time by the Partners' Meeting.

4.3 The General Partner may be removed from office and replaced by another general partner upon the occurrence of the following events:

(a) any petition is pending in order to declare the General Partner bankrupt or to make it subject to any proceeding contemplated by any bankruptcy law;

(b) an order has been made, or a resolution passed or a petition presented for the winding up of the General Partner or for the appointment of a provisional liquidator to the General Partner, or any petition is pending for such appointment;

(c) an administrative order has been made or a petition for an administrative order has been presented by the relevant Luxembourg authorities in respect of the General Partner;

(d) a receiver or a manager or administrative receiver has been appointed with respect to the General Partner, or any petition is pending for such appointment;

(e) the General Partner has entered into any compromise or arrangement with its creditors or any class of its creditors generally; or

(f) upon a declaratory judgement of acts of fraud, gross negligence, wilful misconduct, bad faith or reckless disregard of his duty, on the part of the General Partner;

(g) the General Partner acts in a manner deemed to be manifestly contradictory to the interests of the Partnership.

4.4 Upon removal of the General Partner, a new general partner shall be elected in a Partners' Meeting, which shall substitute the General Partner as general partner of the Partnership by the accomplishment of any relevant and appropriate formalities, and which shall assume the General Partner's obligations as general partner of the Partnership.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 Upon incorporation, the issued and subscribed capital of the Partnership is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by one thousand (1,000) shares, divided into ten (10) class A shares (the "Class A Shares") and nine hundred (990) class B shares (the "Class B Shares") of a nominal value of thirty-one euro (EUR 31.--) each.

5.2 The authorised capital of the Partnership is set at five hundred and twenty seven million euro (EUR 527,000,000), divided into seventeen million shares of a nominal value of EUR 31.--each (the "Authorised Capital"), including the ten (10) Class A Shares and the nine hundred and ninety (990) Class B Shares.

5.3 The issued capital of the Partnership may, within the boundaries of the Authorised Capital, be increased or reduced by a decision of a Partners' Meeting deliberating in the manner provided for by the provisions of Article 10 of these Articles.

5.4 The power to issue new Shares (as defined hereafter) in the Partnerships' capital, within the boundaries of the Partnership's Authorised Capital, may be delegated by the Partners' Meeting to the General Partner for such period of time as prescribed by the Law. In the event the power to issue Shares shall have been delegated to the General Partner, the General Partner may resolve to issue new Shares, limiting or excluding the preferential rights of existing Partners, in its own discretion.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 Class A Shares are reserved for (the) general partner(s) of the Partnership (each such person a “General Partner”). Class B Shares are reserved for limited partners of the Partnership (each such person a “Limited Partner” and together with the General Partner(s) the “Partners” or, where the context so allows a “Partner”).

6.2 Each share in the share capital of the Partnership, including each Class A Share and each Class B Share, shall be referred to as a “Share” and collectively as the “Shares”, whenever the reference to a specific category of shares is not justified. Additional ordinary Share classes may be created as provided for in these Articles.

6.3 Each Share entitles the holder thereof to one vote in a general meeting of Partners.

6.4 Towards the Partnership, the Partnership’s Shares are indivisible. Only one owner shall be recognized per Share. In the event a Share is registered in the name of more than one person, the first-named holder in the Partnership’s register shall be deemed to be the representative of all other holders and shall alone be entitled to be treated as a holder of such Share for all purposes, including with limitation, the entitlement to receive notices from the Partnership. In the event a Share is held by more than one person, the Partnership has the right to suspend the exercise of all rights attaching to such Share until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner.

6.5 All Shares are registered shares. A certificate (certificat d’inscription nominative) evidencing the registration of a person as a Partner in the share register of the Partnership and the number of Shares held by such person shall be issued by the Partnership at the written request of any person holding Shares.

6.6 A share register shall be kept at the registered office of the Partnership. Such register shall set forth the name of each Partner, his residence or elected domicile, the number of Shares held by him, the amounts paid in on each such Share, the transfer of Shares and the dates of such transfers.

6.7 Shares in the Partnership are freely transferable. Class A Shares can only be transferred to persons acting as General Partner or becoming a General Partner.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Management.**

7.1 The Partnership shall be managed by the General Partner, who shall be the liable partner (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Partnership.

7.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition that are in the Partnership’s interest, which are not expressly reserved by the Law or by these Articles to the Partners’ Meeting.

7.3 The General Partner shall have the power, on behalf of and in the name of the Partnership, to carry out any and all of the objects of the Partnership and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Partnership, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Partnership.

**Art. 8. Authorised signature.** The Partnership shall be bound by the signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner, as the General Partner shall determine in its discretion.

#### **Art. 9. Supervisory auditors (Commissaires).**

9.1. The financial affairs of the Partnership, particularly its books and accounts, shall be supervised by at least three supervisory auditors (commissaires) in accordance with the relevant provisions of the Law.

9.2 The supervisory auditors shall have all such powers as conferred upon them by the Law.

9.3 The supervisory auditors are appointed and dismissed by the Partners’ Meeting.

### **IV. Partners’ Meetings**

#### **Art. 10. Annual meeting.**

##### **10.1 Convening**

The General Partner will convene at least one annual meeting of Partners of the Partnership within six (6) calendar months after a financial year ending, on the third Wednesday of May. In addition, the General Partner may, whenever deemed fit, convene other meetings of the Partnership (both the annual meeting and any other meeting hereinafter referred to as: “Partners’ Meeting”).

Notwithstanding the above, one (1) or more Limited Partners representing in aggregate at least twenty per cent. (20%) of the Partnership’s share capital, may also request a Partners’ Meeting by sending a written notice to that effect, together with an agenda for such Partners’ Meeting, to the General Partner. In such event the General Partner will comply with the request in such a manner that the Partners’ Meeting is held within thirty (30) business days after the date on which the request was made.

##### **10.2 Place and time**

The annual Partners' Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Partnership at 11.00 hours, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting. If such day is a bank holiday in the City of Luxembourg, the annual Partners' Meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

#### 10.3 Notice of Partners' Meetings, waiver of formalities

At least fifteen (15) business days prior to a Partners' Meeting, the Limited Partners shall be notified by the General Partner of the time, date, place and agenda of the Partners' Meeting. If all Partners are present or represented at a Partners' Meeting, valid resolutions may be made in respect of all matters brought up for discussion, even when the above-mentioned formalities for convening a Partners' Meeting have not been complied with, provided such resolutions are adopted unanimously and in writing.

#### 10.4 Chairman

The Partners' Meeting shall be presided over by a person so designated by the General Partner, and, in the event that the General Partner fails to appoint a chairman, the chairman will be appointed by the Partners' Meeting.

#### 10.5 Quorum

No business shall be transacted at any Partners' Meeting unless a quorum is present at the time when the Partners' Meeting proceeds to business. Such quorum will be formed by fifty per cent (50%) of the Partnership's share capital represented by the Partners being present or duly represented during the meeting, including all Class A Shares then in issue.

#### 10.6 Minutes

Minutes shall be kept of the proceedings at every Partners' Meeting by a secretary, which shall be designated by the chairman. The minutes shall be adopted by the chairman and the secretary and shall be signed by them in evidence thereof. The chairman or the Limited Partners who have convened the Partners' Meeting may determine and arrange that notarized minutes shall be drawn up of the proceedings of the Partners' Meeting. Such minutes shall be co-signed by the chairman.

#### 10.7 Rights of Partners at Partners' Meetings

Each Partner shall be entitled to attend a Partners' Meeting, to address the Partners' Meeting and, except as otherwise provided in these Articles, to exercise its voting rights. The right to take part in a Partners' Meeting in accordance with the preceding sentence may be exercised by a proxy authorized in writing. The Partners' Meeting shall decide on the admittance of all other persons.

#### 10.8 Voting

Except as otherwise provided for in these Articles, the voting rights of Partners will be allocated among the Partners eligible to vote (whether in a Partners' Meeting or otherwise) such that the total number of votes will be equal to the amount of such Partners' Shares, in such way that each Share represents one vote.

Resolutions can be passed by normal majority of the total number of votes validly cast (therefore excluding Defaulting Limited Partners' votes) in a Partners' Meeting where at least fifty per cent. (50%) of the Partnership's issued share capital is present or validly represented, including all Class A Shares then in issue.

If there is a tie of votes in respect of any proposal, the proposal shall be deemed rejected. All votes may be cast orally unless the chairman authorizes a vote by written ballot. Abstentions and invalid votes shall not be counted as votes.

The chairman's decision at the Partners' Meeting that a resolution has been adopted shall be final and conclusive, provided that the provisions herein have been complied with. The same shall apply to the contents of an adopted resolution in so far as the same arises out of an unwritten proposal. If, however, the correctness of that decision is challenged immediately after its pronouncement, a new vote shall be taken if so desired by the majority of the Partners present (measured by the total of the share capital of the Partners concerned) or represented by written proxy and entitled to vote.

In case of a new vote, the vote that was challenged shall not be binding.

#### 10.9 Resolutions outside Partners' Meetings

Any resolution which may be adopted at any Partners' Meeting may be adopted without a Partners' Meeting being held, provided that a document -including without limitation, telegraphic, telefax and e-mail -setting forth said resolution shall be signed for approval by all Partners. Resolutions adopted outside a formally convened Partners' Meeting, can be documented in a single document or in several separate documents having the same content, each of them constituting an original, but all of them taken together, constituting the Partners' Meetings's resolutions.

#### 10.10 Conflicts of interest

A Partner that has not paid up its Shares subscribed for; which is the subject of any action to be asserted or taken against it, or which otherwise has a conflict of interest in respect of any action to be taken by the Partners as a whole, shall not be entitled to vote or act in respect of such matter and such Partner shall not be included in the calculation of the requisite votes of the Partners in the taking of such vote or action. The General Partner will consider the objective of all of the Partners when making investment decisions in accordance with the investment strategy and investment restriction as may be determined from time to time by the Partners, with regard to the selection, structuring and sale of the assets of the Partnership.

#### 10.11 Means of participation

Partners may participate in a Partners' Meeting by means of video conference or by any similar means of telecommunication enabling the persons participating therein to simultaneously communicate as well as identify each other. Such participation shall be deemed equal to a person being physically present at the Partners' Meeting. Any Partners' Meeting using such distant communication means, is deemed to be held at the Partnership's registered office.

#### **Art. 11. Liability of Partners.**

11.1 A holder of Shares is only liable up to the amount of the capital committed by it to the Partnership on subscribing for Shares.

11.2 The General Partner's liability is unlimited.

### **VI. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 12. Accounting Year.**

12.1. The accounting year of the Partnership shall commence on 1 November of each calendar year and end on 31 October of each calendar year.

12.2 The accounts of the Partnership shall be stated in Euro.

12.3 The accounts of the Partnership shall be audited by an auditor (réviseur d'entreprises, the "Accountant") who shall be appointed for a term to be determined from time to time by a simple majority vote of the Partners' Meeting.

#### **Art. 13. Annual Accounts and Reporting.**

13.1 The General Partner shall prepare accounts for the Partnership for each financial period ending on 31 October of any calendar year ("Accounting Date") during the term of the Partnership, in accordance with generally accepted accounting principles in Luxembourg. The General Partner shall cause such accounts to be audited by the Accountant.

13.2 The audited accounts will be furnished to the Limited Partners within [150] calendar days after the Accounting Date. Furthermore each Limited Partner will be furnished with unaudited quarterly financial accounts, management reports and other descriptive investment information within 60 calendar days after each quarter.

13.3 The gross profits of the Partnership stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Partnership is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Partnership's issued share capital.

#### **Art. 14. Allocation of Profits.**

14.1 The profits of the Partnership shall be allocated in such manner and at such times as may be determined from time to time by the Partners' Meeting.

14.2 The General Partner has the power and may decide to make interim distributions under the conditions and within the limits as laid down in the Law.

### **VII. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 15. Dissolution - Liquidation.**

15.1 The Partnership may be voluntarily dissolved by a resolution of the Partners' Meeting, resolving by observing the quorum and majority requirements as expressed by the Law for the amendment of the Articles.

15.2 Upon liquidation of the Partnership, the General Partner shall act as the liquidator. When acting as liquidator the General Partner shall receive such remuneration as shall be determined by the Partners.

### **VIII. General provision**

**Art. 16. Amendment of the Articles.** These Articles may be amended from time to time by a Partners' Meeting, subject to the quorum and majority requirements provided by the Law, and subject always to the consent of the General Partner.

**Art. 17. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription and Payment*

The parties first mentioned hereinabove subscribed for such number of Shares and have paid up the cash amounts as detailed hereafter:

(a) Greif Luxembourg S.à r.l., subscribed for ten (10) Class A Shares at a subscription price of three hundred ten euro (EUR 310);

(b) Greif Luxembourg S.à r.l., subscribed for one (1) Class B Share at a subscription price of thirtyone euro (EUR 31.--)];

(c) Teunis Akkerman S.à r.l., subscribed for nine hundred and eighty nine (989) Class B Shares at a subscription price of thirty thousand six hundred and fifty nine euro (EUR 30,659);

Proof of all such payments in cash has been given to the undersigned notary so that the sum of EUR 31,000 is at the free disposal of the Partnership, who expressly acknowledges it.

104359

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1.500,-).

*Statements*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Partners' Meeting*

The parties first mentioned hereinabove, representing the entire issued share capital of the Partnership, considering themselves as having duly been convened, then immediately proceeded to an extraordinary Partners' Meeting and passed the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

Greif Luxembourg S.à r.l. is hereby formally appointed as General Partner of the Partnership.

*Second resolution*

The power to issue new Shares within the boundaries of the Partnership's Authorised Capital is hereby delegated to Greif Luxembourg S.à r.l., in its capacity as General Partner of the Partnership, for a period of five years, following the publication of the present deed.

*Third resolution*

The following persons are hereby appointed as supervisory auditors (commissaires) of the Partnership for a period of six years:

- Mr Michel Paul VERHOLEN, of Belgian nationality, born on March 31, 1971 in Turnhout, Belgium, residing at Consciencestraat 4, 2018 Antwerp, Belgium;
- Mr Gary Richard MARTZ, of American nationality, born on April 27, 1958 in Ohio, the United States of America, residing professionally at 425, Winter Road, Delaware, 43015 Ohio, the United States of America;
- Mr Robert Mark McNUTT, of American nationality, born on May 24, 1960 in Oregon, the United States of America, residing professionally at 425, Winter Road, Delaware, 43015 Ohio, the United States of America.

*Fourth resolution*

The Partnership's first accounting year shall terminate on October 31, 2011.

*Fifth resolution*

The registered office of the Partnership shall be at 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6899 Hostert, the Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, as per the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Follows the French translation of the preceding text  
Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois de juin,  
par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ont comparu:

(1) Greif Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg, dans le processus d'être enregistré auprès le Registre de Commerce et des Sociétés («Associé Commandité»), ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration émise à Luxembourg le 29 juin, 2011; et

(2) Teunis Akkerman S.à r.l., une société à responsabilité selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès le Registre de Commerce et des Sociétés sous no. B. 79563 («Associé Commanditaire»), ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration émise à le 28 juin, 2011,

lesdites procurations après signature ne varient par les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les présents statuts (les «Statuts») d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.**

1.1 Il est formé par les présentes entre Greif Luxembourg S.à r.l., en tant que associé commandité («Associé Commandité»), le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions (telles que définies ci-dessous) ci-après, une société sous forme de société en commandite par actions (la «Société») sous la dénomination de «Greif Luxembourg Finance S.C.A.» qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents Statuts, et toutes autres modalités que les Associés pourront adopter de temps à autre.

1.2 Tous les documents dressés par la Société et destinés aux tiers, comme par exemple des lettres, des factures ou publications, doivent contenir la dénomination sociale de la Société suivie de la mention «société en commandite par actions», l'adresse du siège social de la Société et les initiales R.C.S de Luxembourg, suivi du numéro sous lequel la société en commandite par actions est immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Hostert, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision de l'Associé Commandité des succursales, ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.2 Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société peut effectuer toutes transactions se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de participations, dans toutes entreprises, sous quelque forme que ce soit, et de l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 A cet effet, la Société peut se financer par l'emprunt des fonds de sociétés affiliées et/ou des tiers prêteurs et des parties de marchés financiers, entrer dans des accords de prêts et de financement financiers, l'émission d'obligations, de titres, de billets et toutes autres instruments de dette ou d'actifs (obligations convertibles ou non) en placements publics ou privés sous forme nominative ou au porteur, qu'elle qu'en soit la dénomination et payable dans toutes les devises. Elle peut également conclure des opérations de couverture et d'acheter ou vendre des titres dérivés.

3.3 En particulier, la Société peut utiliser ses fonds, qu'ils soient empruntés ou non pour la création, le développement et le contrôle de toute entreprise et à l'octroi d'assistance financière, support, prêts, avances, sûretés ou garanties aux toutes sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt, directement ou indirectement ou affiliées du groupe au quelle la Société appartient.

3.4 La Société peut s'engager par ailleurs dans toute opération commerciale, financière, ou toutes autres se rapportant directement ou indirectement à son objet principale ou utiles ou nécessaire à sa réalisation.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La survenance de la démission, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'Associé Commandité n'entraînera pas la fin de la Société. L'Assemblée des Associés peut résoudre du remplacement de l'Associé Commandité selon les modalités que sont déterminées de temps en temps par l'Assemblée des Associés.

4.3 L'Associé Commandité peut être démis de ses fonctions et remplacé par un autre associé commandité lors de la survenance des événements suivants:

(a) Une requête est en cours pour déclarer l'Associé Commandité en faillite ou lorsqu'il fait l'objet de toute procédure envisagée par toute loi sur les faillites;

(b) Une ordonnance a été introduite, ou une résolution a été prise ou une requête a été présentée pour la dissolution de l'Associé Commandité ou pour la nomination d'un liquidateur provisoire à l'Associé Commandité, ou une requête est en cours pour cette nomination;

(c) Un ordre administratif a été lancé ou une requête pour un ordre administratif a été présentée par les autorités luxembourgeoises compétentes à l'encontre de l'Associé Commandité;

(d) Un receveur, un curateur ou un curateur administrative a été nommé par rapport à l'Associé Commandité ou une requête est en cours pour une telle nomination;

(e) L'Associé Commandité a accepté un compromis ou arrangement avec ses créanciers ou une partie de ses créanciers en général; ou



(f) Sur jugement déclaratif d'actes de fraude, de négligence grave, faute intentionnelle, mauvaise foi, comportement imprudent vis-à-vis des devoirs de l'Associé Commandité;

(g) L'Associé Commandité agit de façon manifestement contradictoire aux intérêts de la Société

4.4 Lors du retrait de l'Associé Commandité, un nouvel associé commandité sera élu au cours d'une Assemblée des Associés en remplaçant l'Associé Commandité de la Société par l'accomplissant de tout pertinent et les formalités appropriées et applicables, et qui assumera les obligations de l'Associé Commandité en tant que l'associé commandite de la Société.

## II. Capital - Actions

### Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (€ 31,000), représenté par mille (1000) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de trente-et-un euros (€ 31.--) chacune, divisé en dix (10) actions de classe A (les «Actions de Classe A») et neuf cent quatre-vingt dix actions de classe B (Les «Actions de Classe B»), d'une valeur nominale de trente-et-un euros (€ 31.--) chacune.

5.2 Le capital autorisé est fixé à cinq cent vingt sept million euro, divisé en dix-sept million actions sous forme nominative d'une valeur nominale de trente-et-un euros (€ 31.--) chacune (le «Capital Autorisé»), les dix (10) Actions de Classe A et les neuf cent quatre-vingt dix (990) Actions de Classe B inclus.

5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Assemblée des Associés, délibérant de la manière prévue par les dispositions de l'article 10 des présentes Statuts.

5.4 Le pouvoir d'émettre de nouvelles actions dans le capital social de la Société, dans les limites du Capital Autorisé de la Société, peut être délégué par l'Assemblée des Associés à l'Actionnaire Commandité pour une période de temps tel que prescrit par la loi. Dans le cas où le pouvoir d'émission d'actions a été déléguée à l'Associé Commandité, l'Associé Commandité peut résoudre à émettre de nouvelles actions, en limitant ou en excluant des droits préférentiels des Associés existants.

### Art. 6. Actions.

6.1 Actions de Classe A sont strictement réservées aux associés commandités (chaque associé commandité ci-après un «Associé Commandité»). Actions de Classe B sont strictement réservées aux associés commanditaires (chaque associé commanditaire ci-après un «Associé Commanditaire») et ensemble avec l'Associé Commandité ci-après les «Associés») ou, dans le cas où le contexte le permet, l'«Associé»).

6.2 Chaque action de la Société, chaque Action de Classe A et chaque Action de Classe B inclus, sera désignée ci-après comme «Action» et collectivement les «Actions», chaque fois que la référence à une classe spécifique d'actions n'est pas justifiée. D'autres classes d'Actions peuvent être créées comme prévu dans les présents Statuts.

6.3 Chaque Action donne droit à son détenteur d'une voix à une Assemblée des Associés.

6.4 Vis-à-vis la Société, les Actions de la Société seront indivisibles. Qu'un seul détenteur par Action sera reconnu. Au cas où une Action est enregistrée au nom de plus d'une personne, le premier détenteur enregistré auprès le registre des actions sera considéré comme représentant de tous les autres et aura le droit individuellement d'être traité comme le détenteur de cette Action pour tous les besoins, incluant sans limitation, le droit de recevoir des notifications par la Société. Dans le cas où une Action est détenue par plusieurs Associés, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été nommée ou désignée par les propriétaires comme l'unique propriétaire envers la Société.

6.5 Toutes les Actions de la Société sont sous forme nominative. La Société, sur demande écrite d'un Associé, émettra un certificat d'inscription nominative mentionnant que l'Associé concerné est inscrit dans le registre des Actions de la Société et le nombre d'Actions qu'il détient.

6.6 Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société. Ce registre indiquera le nom de chaque Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions détenues par lui, les montants libérés sur chaque Action, des cessions d'Actions et les dates de ces cessions.

6.7 Les Actions de la Société sont librement cessibles. Actions de Classe A ne peuvent être transférées qu'aux personnes agissant à titre d'Associé Commandité ou devenant Associé Commandité.

## III. Gérance - Représentation

### Art. 7. Gérance.

7.1 La Société sera administrée par l'Associé Commandité qui sera l'associé responsable (associégérant-commandité) et qui sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de tous les engagements qui ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

7.2 L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'Assemblée des Associés.

7.3 L'Associé Commandité, pour et au nom de la Société, aura le pouvoir de procéder à tous les objets de la Société, et d'accomplir tous les actes et conclure et exécuter tous les contrats et autres engagements qu'il jugera nécessaires ou

recommandables ou qu'il jugera souhaitable, utile ou accessoire aux objets de la Société. Sauf disposition expressément contraire, l'Associé Commandité doit avoir, et aura pleine autorité à sa discrétion, d'exercer, au nom de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles pour réaliser les objets de la Société.

#### **Art. 8. Signature autorisée.**

8.1 La Société sera liée par la signature de l'Associé Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toutes autres personnes à qui pouvoir a été délégué par l'Associé Commandité, déterminé par l'Associé Commandité à sa propre discrétion.

#### **Art. 9. Commissaires.**

9.1 Les affaires financières de la Société, particulièrement ses livres et comptes, seront surveillés par au moins trois commissaires, conformément aux dispositions concernées de la Loi.

9.2 Les commissaires auront tous les pouvoirs tels que la Loi leur a conféré.

9.3 Les commissaires sont nommés et révoqués par l'Assemblée des Associés.

### **IV Assemblées générales des associés**

#### **Art. 10. Assemblée Annuelle.**

10.1 L'Associé Commandité convoquera au moins une assemblée générale annuelle de la Société dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social, le troisième mercredi de mois de mai de chaque année calendrier. De plus, l'Associé Commandité peut convoquer, dès qu'il le semble adéquat, d'autres assemblées (l'assemblée générale annuelle et toute autre assemblée générale des associés ci-après l'«Assemblée des Associés»).

En dépit de qui précède, un (1) ou plusieurs Associés Commanditaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société, peuvent aussi convoquer une Assemblée des Associés en envoyant une convocation écrite à cet effet, contenant l'ordre du jour de ladite Assemblée des Associés à l'Associé Commandité. Dans ce cas, l'Associé Commandité se conformera à la demande de telle sorte que l'Assemblée des Associés se tiendra dans les trente (30) jours ouvrables après la date à laquelle cette demande a été faite.

##### 10.2 Lieu

L'assemblée générale annuelle des associés de la Société se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, à 11 heures. Si ce jour est un jour férié bancaire dans la Ville de Luxembourg, ladite assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

##### 10.3 Convocations des Associés, renonciation aux formalités

Au moins quinze (15) jours ouvrables avant une Assemblée des Associés, les Associés Commanditaires seront notifiés par l'Associé Commandité du lieu, date et heure et ordre du jour de l'Assemblée des Associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'Assemblée des Associés, l'assemblée peut prendre des décisions valables sur des points abordés, même si les formalités de convocation des Associés mentionnées ci-dessus n'ont pas été respectées, à condition toutefois que ces résolutions soient adoptées à l'unanimité et par écrit.

##### 10.4 Président

L'Assemblée des Associés sera présidée par une personne désignée par l'Associé Commandité et dans le cas où l'Associé Commandité ne parvient pas à nommer une personne, le président sera nommé par l'Assemblée des Associés.

##### 10.5 Quorum

Aucune affaire ne sera traitée lors d'une Assemblée des Associés, sauf si un quorum est présent au moment où l'Assemblée des Associés procédera à délibérer. Ce quorum sera constitué par cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société représenté par les Associés présents ou dûment représentés à l'Assemblée des Associés, y compris toutes les Actions de Classe A.

##### 10.6 Procès-verbaux

Les délibérations de chaque Assemblée des Associés seront conservées par écrit dans procès-verbaux, faits par un secrétaire, désigné par le président. Les procès-verbaux seront adoptés par le président et le secrétaire et signés par eux pour prouver leur accord. Le président ou les Associés Commanditaires qui ont convoqué l'Assemblée des Associés peuvent déterminer si les procès-verbaux de l'Assemblée des Associés doivent être notariés. Ces procès-verbaux seront co-signés par le président.

##### 10.7 Droits des Associés à une Assemblée des Associés

Chaque Associé auront le droit de participer à une Assemblée des Associés, et, sauf dispositions contraires aux présents Statuts, d'exercer leurs droits de vote. Le droit de participer à une Assemblée des Associés conformément à la phrase précédente peut être exercé par un mandataire autorisé par écrit. L'Assemblée des Associés décidera de l'admission de toutes autres personnes.

##### 10.8 Vote

Sauf disposition contraire aux présents Statuts, les droits de vote de chaque Associé seront distribués parmi les Associés ayant droit de vote (soit à une Assemblée des Associés soit autrement) de telle sorte que le nombre total de voix sera égal au nombre d'Actions détenues par cet Associé, de sorte qu'une Action donne droit à une voix.

Résolutions peuvent être adoptées à la majorité simple du nombre total des voix valablement exprimées (excluant donc les Associés Commanditaires en Défaut) dans une Assemblée des Associés, où au moins cinquante pour cent (50%) du capital de la Société émis est présent ou valablement représenté, y compris toutes les Actions de Classe A en circulation.

S'il y a égalité de voix au titre d'une proposition, la proposition est réputée rejetée. Toutes les voix peuvent être exprimées oralement, à moins que le président autorise un vote par scrutin écrit. Les abstentions et les votes nuls ne sont pas comptés comme des votes.

La décision du président à l'Assemblée des Associés qu'une résolution a été adoptée est définitive et sans appel, à condition que les dispositions des présentes ont été respectées. La même règle s'applique au contenu d'une résolution adoptée en tant que les mêmes découle d'une proposition écrite. Si, toutefois, la justesse de cette décision est contestée immédiatement après son prononcé, un nouveau vote doit être pris si cela est souhaité par la majorité des Associés présents (mesuré par le total du capital des Associés concernés) ou représentés par procuration écrite et ayant droit de voter.

Dans le cas d'un nouveau vote, le vote qui a été contestée ne doit pas être contraignant.

#### 10.9 Décision hors Assemblée des Associés

Toute résolution qui pourrait être adopté à un Assemblée des Associés peut être adoptée sans qu'un Assemblée de Associés aura lieu, pour autant qu'un document -y compris sans limitation, télégraphique, télécopie et e-mail -exposant ladite résolution sera signé pour approbation par tous les Associés. Une telle résolution pourra être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun d'eux constituant, un original, et tous les documents ensemble, constituant les résolutions de l'Assemblée des Associés.

#### 10.10 Conflits d'intérêt

Un Associé qui n'a pas payé sa part de capital souscrit; qui est l'objet d'une action pour faire valoir ou de prendre contre lui, ou qui a autrement un conflit d'intérêt à l'égard de toute action à entreprendre par les Associés, n'est pas habilité à voter ou d'agir dans le respect de ces matières, et cet Associé ne doit pas être inclus dans le calcul des voix requises par les Associés dans la prise de voix ou action. L'Associé Commandité examinera l'objectif de l'ensemble des Associés pour prendre des décisions d'investissement en conformité avec la stratégie d'investissement et de restriction d'investissement qui peuvent être déterminées de temps à autre par les Associés, à l'égard de la sélection, la structuration et la vente des actifs de la Société.

#### 10.11 Moyens de participation

Les Associés peuvent participer à une Assemblée des Associés par le biais de la vidéoconférence ou par tout autre moyen semblable de télécommunication permettant aux personnes qui y participent de communiquer simultanément ainsi que d'identifier les uns les autres. Une telle participation sera réputée égale à une personne étant physiquement présente à l'Assemblée des Associés. Toute Assemblée des Associés à l'aide de tels moyens de communication à distance, est réputée être tenue au siège social de la Société.

### **Art. 11. Responsabilité des Associés.**

11.1 Un Associé n'est responsable qu'à concurrence de son apport à la Société.

11.2 La responsabilité de l'Associé Commandité est illimitée.

## **V. Comptes annuels - Distribution des bénéfices**

### **Art. 12. Exercice sociale.**

12.1 L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année calendrier et s'achèvera le 31 octobre de chaque année calendrier.

12.2 Les comptes de la Société seront exprimés en euro.

12.3 Les comptes de la Société seront audités par un réviseur d'entreprise qui sera nommé pour une durée révisable à la simple majorité des votes à une Assemblée des Associés.

### **Art. 13. Comptes annuels et Rapport.**

13.1 L'Associé Commandité préparera les comptes annuels de la Société pour chaque exercice social s'achevant le 31 décembre de chaque année calendrier (la «Date Comptable») durant la durée de la Société, conformément aux principes comptables généralement acceptés à Luxembourg. L'Associé Commandité fera auditer ces comptes par un réviseur assermenté.

13.2 Les comptes annuels audités seront mises à disposition des Associés Commanditaires 150 jours calendriers suivant la clôture de la Date Comptable. Des comptes trimestriels non audités seront fournis aux Associés Commanditaires ainsi que des rapports de gestion et toute autre information descriptive des investissements dans les 60 jours calendriers suivant chaque trimestre.

13.3 Les comptes annuels de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises, qui sera nommé pour une durée déterminée de temps en temps par un vote à la majorité simple de l'Assemblée des Associés.

13.4 Les bénéfices bruts de la Société stipulés dans les comptes après déduction des frais généraux, amortissements et dépenses représentent les bénéfices nets de la Société. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %)

seront affectés à la réserve requise par la Loi jusqu'à ce que le montant de la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit.

#### **Art. 14. Répartition des bénéfices.**

14.1 Les bénéfices de la Société seront affectés de la manière et aux moments qui peuvent être déterminées de temps à autre par l'Assemblée des Associés.

14.2 L'Associé Commandité a le pouvoir et peut décider de faire des distributions intérimaires dans les conditions et limites fixées par la Loi.

### **V. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 15. Dissolution et Liquidation.**

15.1 La Société peut être volontairement dissoute par résolution de l'Assemblée des Associés, en résolvant par l'observation des conditions de quorum et de majorité requises exprimée par la loi pour la modification des Statuts

15.2 Lors de la dissolution de la Société, l'Associé Commandité agit comme liquidateur. Lorsqu'il agit à titre de liquidateur, l'Associé Commandité recevra une rémunération qui sera déterminée par les Associés.

### **Dispositions générales**

#### **Art. 16. Modifications des Statuts.**

16.1 Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par une Assemblée des Associés aux conditions de quorum et de vote requises par la Loi et toutefois avec l'accord de l'Associé Commandité.

**Art. 17 Loi applicable.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription et Libération*

Les parties mentionnées ci-dessus ont souscrit le nombre d'actions et ont payé les montants en espèces tel que détaillé ci-après:

(A) Greif Luxembourg S.à rl, a souscrit dix (10) Actions de Classe A à un prix de souscription de € 310 (EUR 310);

(B) Greif Luxembourg S.à rl, a souscrit un (1) Actions de Classe B à un prix de souscription de € 31 (EUR 31.--);

(C) Teunis Akkerman S.à rl, a souscrit neuf cent quatre-vingt neuf (989) Actions de Classe B à un prix de souscription de trente mille six cent cinquante neuf euro (€ 30 659)

Preuve de tous ces paiements en numéraire a été donnée au notaire soussigné de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (€ 31 000) est à la libre disposition de la Société, le notaire le reconnaît expressément.

#### *Dépenses*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes espèces qui vont être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Assemblée des Associés*

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, procèdent immédiatement à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

#### *Seconde résolution*

Est nommée formellement comme Associé Commandité: Greif Luxembourg S.à r.l.

#### *Deuxième résolution*

Le pouvoir d'émettre des nouvelles Actions dans les limites du capital autorisé de la société est délégué à Greif Luxembourg S.à rl, en sa qualité d'Associée Commandité de la Société, pour une période de cinq ans, après la publication du présent acte.

#### *Troisième résolution*

Sont nommés commissaires de la Société pour une période de six ans:

- Monsieur Michel Paul VERHOLEN, de nationalité Belge, né le 31 mars, 1971 à Turnhout, la Belgique, ayant son adresse professionnelle à Consciencestraat 4, 2018 Anvers, la Belgique;

- Monsieur Gary Richard MARTZ, de nationalité Américaine, né le 27 avril 1958 à Ohio, les Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle à 425, Winter Road, Delaware, 43015 Ohio, les Etats-Unis;

- Monsieur Robert Mark McNUTT, de nationalité Américaine, né le 24 mai 1960 à Oregon, les Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle à 425, Winter Road, Delaware, 43015 Ohio, les Etats-Unis.

*Quatrième résolution*

Le premier exercice social de la Société débutera à la date du présent acte et se terminera au trente et un octobre 2011.

*Cinquième résolution*

Le siège social de la société est fixé à 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande des personnes comparantes, le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, lesdites comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juin 2011. Relation: EAC/2011/8572. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011092678/611.

(110104476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Greenergies, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 120.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103003/10.

(110116074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**Greenergies, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 120.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103004/10.

(110116089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**FOSCA Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 102.539.

Faisant suite à une décision du Conseil de Gérance de Fosca Finance S.à r.l., Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de Fosca Finance S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le no B 102539 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, avec effet au jour de la publication de cet avis dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011103000/13.

(110116659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**FOSCA Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 102.538.

Faisant suite à une décision du Conseil de Gérance de Fosca Managers S.à r.l., Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de Fosca Managers S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le no B 102538 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, avec effet au jour de la publication de cet avis dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011103001/13.

(110116661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

**FT-LUX Montage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 74.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103002/9.

(110116105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

**Groupe Corvina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 55.921.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011103005/15.

(110116137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

**GS Construction S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19.07.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011103006/10.

(110116170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

**Hanlet Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 20, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 132.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103007/10.

(110116084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

**Horto Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4917 Bascharage, Z.A.C. Zaemer, rue de la Continentale.  
R.C.S. Luxembourg B 91.916.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
"Le Dôme" - Espace Pétrusse  
2, Avenue Charles de Gaulle  
L-1653 Luxembourg  
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2011103009/15.

(110116155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**Hydro Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 30.812.

En sa qualité de propriétaire de l'immeuble sis au 56, rue d'Athus L-4710 Pétange, la société www.pétange.S.à.r.l., dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société Hydro Products S.à.r.l. inscrite au R.C.S. Luxembourg B 30.812, situé au 56, rue d'Athus L-4710 Pétange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.  
Pour extrait sincère et conforme  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011103010/14.

(110116720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**H2O Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 51.012.

En sa qualité de propriétaire de l'immeuble sis au 56, rue d'Athus L-4710 Pétange, la société www.pétange.S.à.r.l., dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société H2 O Services S.à.r.l., inscrite au R.C.S. Luxembourg B 51.012, situé au 56, rue d'Athus L-4710 Pétange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.  
Pour extrait sincère et conforme  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011103011/14.

(110116719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**Investec GLL Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1299 Luxembourg, 15, rue Bender.  
R.C.S. Luxembourg B 126.490.

Il résulte du procès-verbal des associés de la société tenu en date du 16 juin 2011 que le mandat du réviseur d'entreprise a été renouvelé pour une durée d'un an, c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20 juillet 2011.  
Jörg Fuchs  
*Administrateur*

Référence de publication: 2011103012/13.

(110116615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**Immo Lorena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.  
R.C.S. Luxembourg B 96.658.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
"Le Dôme" - Espace Pétrusse  
2, Avenue Charles de Gaulle  
L-1653 Luxembourg  
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2011103014/15.

(110116141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**Info Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 19, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 90.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103016/10.

(110116090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**J.G.C. Consulting Group S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 111.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103017/10.

(110116058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**Keith & Cie (Lux) Holding SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

**Capital social: USD 785.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 88.552.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 13 juin 2011 entre Manacor (Jersey) Limited et Monsieur Ki Seok Hong, les 31.400 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Monsieur Ki Seok Hong domicilié 1 Harbour Street, International Finance Centre, 20<sup>th</sup> Floor, Hong Kong Central, Hong Kong, détient 31.400 parts sociales d'une valeur nominale de USD 25,00 chacune.
- Manacor (Jersey) Limited domicilié 28 - 30 The Parade, Equity Trust House, JE1 1EQ St Helier, Jersey ne détient plus de parts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Keith & Cie (Lux) Holding SpF S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Gérant

Référence de publication: 2011103018/19.

(110116046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---



**Kouzhou S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 69.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103020/10.

(110116077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

**La Leopolda S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 140.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103021/11.

(110116056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

**ECO Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 160.527.

In the year two thousand and eleven, on the twenty eight of June,  
Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

IT APPEARED

3i Europartners Va LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 11419, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom,

3i Europartners Vb LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 11420, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom, and

3i Group Plc, a public limited company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number 1142830, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom,

3i Buyouts 2010 A LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 13807, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom,

3i Buyouts 2010 B LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 13808, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom,

3i Buyouts 2010 C LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 13809, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom,

3i Growth 2010 LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 013815, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom,

Growth Co-Invest 2010 LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 14277, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom,

(together the "Shareholders"),

here represented by Mr. Gianpiero Saggi, residing in Luxembourg, by virtue of 8 proxies, given on June 28, 2011.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of " ECO Holding S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.160.527, incorporated pursuant to a deed of the notary Me Joseph Elvinger, dated 21 April 2011, whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles").

1.1 The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

a. Conversion of the exiting one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) initially issued shares into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Class A1 shares and increase of the share capital of the Company for an amount of forty two thousand Euros (EUR 42,000.-), to be subscribed and paid in cash with a total share premium of six million eight hundred forty one thousand six hundred forty nine Euros and twenty six cents (EUR 6,841,649.26), by creating new classes of shares and issuing new shares as follows and following the features as described below:

- three million seven hundred fifty thousand (3,750,000) class A1 shares,
- fifty thousand (50,000) class A2 shares,
- fifty thousand (50,000) class A3 shares,
- fifty thousand (50,000) class A4 shares,
- fifty thousand (50,000) class A5 shares,
- fifty thousand (50,000) class A6 shares,
- fifty thousand (50,000) class A7 shares,
- fifty thousand (50,000) class A8 shares,
- fifty thousand (50,000) class A9 shares,
- fifty thousand (50,000) class A10 shares,

Subscription and payment of the new shares and share premium in cash.

b. Amendment of article 5 of the Articles, which shall read as follows:

**" Art. 5. Share Capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at fifty-four thousand five hundred Euro (EUR 54,500.-) represented by five million four hundred fifty thousand (5,450,000) shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (hereafter referred to as the "Shares") divided into ten (10) classes, as follows:

- Five million (5,000,000) class A1 shares,
- Fifty thousand (50,000) class A2 shares,
- Fifty thousand (50,000) class A3 shares,
- Fifty thousand (50,000) class A4 shares,
- Fifty thousand (50,000) class A5 shares,
- Fifty thousand (50,000) class A6 shares,
- Fifty thousand (50,000) class A7 shares,
- Fifty thousand (50,000) class A8 shares,
- Fifty thousand (50,000) class A9 shares,
- Fifty thousand (50,000) class A10 shares,

Together referred to as the "Class A Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles.

5.2 The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A10).

- In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

5.4 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.5 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each of the Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.6 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of this Article 5, the following words shall have the following definitions:

- "Available Amount" means in relation to the Shares the total amount of net profits attributable to the class of Shares (as determined in accordance with Article 15 of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 15 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced to the extent this correspond to available amounts in accordance with law by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount;

NP= net profits attributable to the class of Shares in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of Shares in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles);

P= any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this correspond to available amounts in accordance with law;

L= losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

- "Cancellation Par Value" means the cancellation amount per Share to be paid to the Shareholders.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per Share to be paid to the Shareholders.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the Shares so redeemed.

5.7 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.8 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law."

c. Amendment of article 15 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

**" Art. 15. Distribution Right of Shares.**

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance Article 13.7 above and in accordance with the following provisions:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the class A1 Shares held by them, then,
- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the class A2 Shares held by them, then,
- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the class A3 Shares held by them, then,
- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twentyfive per cent (0.25%) of the nominal value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the class A5 Shares held by them, then,
- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirtyfive per cent (0.35%) of the nominal value of the class A6 Shares held by them, then
- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the class A7 Shares held by them, then

- the holders of class A8 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the class A8 Shares held by them, then
- the holders of class A9 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the class A9 Shares, and then,
- the holders of class A10 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. class A10 Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially class A9 Shares).

15.4 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the other applicable provisions of the Law.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in Article

15.3 before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s)."

d. Amendment of article 16 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

**" Art. 16. Dissolution and Liquidation.**

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

16.4 Any liquidation proceeds shall be distributed in accordance with the distribution provisions provided for in Article 15.3."

e. Appointment of Mr Stéphane Weyders, born on 2 January 1972 in Arlon (Belgium), with professional address at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as manager of the Company for an undetermined duration with effect from the date of these resolutions so that the board of managers shall now be composed as follows:

- Mr François Bourgon;
- Mr Stéphane Weyders; and
- Mr Antoine Clauzel.

1.2 After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

*First resolution*

To convert the exiting one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) initially issued shares into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Class A1 shares and to increase the share capital of the Company for an amount of forty two thousand Euros (EUR 42,000.-), to be subscribed and paid in cash with a total share premium of six million eight hundred forty one thousand six hundred forty nine Euros and twenty six cents (EUR 6,841,649.26), by creating new classes of shares and issuing new shares as follows and following the features as described below:

- three million seven hundred fifty thousand (3,750,000) class A1 shares,
- fifty thousand (50,000) class A2 shares,
- fifty thousand (50,000) class A3 shares,
- fifty thousand (50,000) class A4 shares,
- fifty thousand (50,000) class A5 shares,
- fifty thousand (50,000) class A6 shares,
- fifty thousand (50,000) class A7 shares,
- fifty thousand (50,000) class A8 shares,
- fifty thousand (50,000) class A9 shares,
- fifty thousand (50,000) class A10 shares,

with a par value of one Eurocent (EUR 0.01.-) each.

### *Subscription and Payment*

- 3i Europartners Va LP, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of one million one hundred sixty eight thousand three hundred ninety seven (1,168,397) new class A1 shares, ten thousand four hundred twenty four (10,424) new class A2 shares, ten thousand four hundred twenty four (10,424) new class A3 shares ten thousand four hundred twenty four (10,424) new class A24 shares ten thousand four hundred twenty four (10,424) new class A5 shares ten thousand four hundred twenty four (10,424) new class A6 shares ten thousand four hundred twenty four (10,424) new class A7 shares ten thousand four hundred twenty four (10,424) new class A8 shares ten thousand four hundred twenty four (10,424) new class A9 shares ten thousand four hundred twenty four (10,424) new class A10 shares, each having a par value of one Euro (EUR 1.-), for an amount of twelve thousand six hundred and twenty two Euros and thirteen cents (EUR 12,622.13), and to fully pay up such shares with a share premium of two million sixty eight thousand two hundred and sixty six Euros and thirty five cents (EUR 2,068,266.35) by a contribution in cash,

- 3i Europartners Vb LP, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of one million two hundred ninety five thousand one hundred thirty (1,295,130) new class A1 shares, eleven thousand five hundred forty four (11,554) new class A2 shares, eleven thousand five hundred forty four (11,554) new class A3 shares, eleven thousand five hundred forty four (11,554) new class A4 shares, eleven thousand five hundred forty four (11,554) new class A5 shares, eleven thousand five hundred forty four (11,554) new class A6 shares, eleven thousand five hundred forty four (11,554) new class A7 shares, eleven thousand five hundred forty four (11,554) new class A8 shares, eleven thousand five hundred forty four (11,554) new class A9 shares, eleven thousand five hundred forty four (11,554) new class A10 shares, each having a par value of one Euro (EUR 1.-), for an amount of thirteen thousand nine hundred ninety one Euros and sixteen cents (EUR 13,991.16), and to fully pay up such shares with a share premium of two million two hundred ninety two thousand five hundred ninety five Euros and thirty six cents (EUR 2,292,595.36) by a contribution in cash,

- 3i Group Plc, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of thirteen thousand four hundred seventy (13,470) new class A1 shares, two hundred ninety three (293) new class A2 shares, two hundred ninety three (293) new class A3 shares, two hundred ninety three (293) new class A4 shares, two hundred ninety three (293) new class A5 shares, two hundred ninety three (293) new class A6 shares, two hundred ninety three (293) new class A7 shares, two hundred ninety three (293) new class A8 shares, two hundred ninety three (293) new class A9 shares, two hundred ninety three (293) new class A10 shares, each having a par value of one Euro (EUR 1.-), for an amount of one hundred sixty one Euros and seven cents (EUR 161.07), and to fully pay up such shares with a share premium of twenty five thousand nine hundred sixty nine Euros and forty five cents (EUR 25,969.45) by a contribution in cash,

- 3i Buyouts 2010 A LP, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of seven hundred twenty nine thousand five hundred ninety one (729,591) new class A1 shares, fifteen thousand eight hundred ninety three (15,893) new class A2 shares, fifteen thousand eight hundred ninety three (15,893) new class A3 shares, fifteen thousand eight hundred ninety three (15,893) new class A4 shares, fifteen thousand eight hundred ninety three (15,893) new class A5 shares, fifteen thousand eight hundred ninety three (15,893) new class A6 shares, fifteen thousand eight hundred ninety three (15,893) new class A7 shares, fifteen thousand eight hundred ninety three (15,893) new class A8 shares, fifteen thousand eight hundred ninety three (15,893) new class A9 shares, fifteen thousand eight hundred ninety three (15,893) new class A10 shares, each having a par value of one Euro (EUR 1.-), for an amount of eight thousand seven hundred twenty six Euros and twenty eight cents (EUR 8,726.28), and to fully pay up such shares with a share premium of one million four hundred and six thousand nine hundred thirty two Euros and forty cents (EUR 1,406,932.40) by a contribution in cash,

- 3i Buyouts 2010 B LP, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of one hundred twenty four thousand four hundred ninety eight (124,498) new class A1 shares, two thousand seven hundred twelve (2,712) new class A2 shares, two thousand seven hundred twelve (2,712) new class A3 shares, two thousand seven hundred twelve (2,712) new class A4 shares, two thousand seven hundred twelve (2,712) new class A5 shares, two thousand seven hundred twelve (2,712) new class A6 shares, two thousand seven hundred twelve (2,712) new class A7 shares, two thousand seven hundred twelve (2,712) new class A8 shares, two thousand seven hundred twelve (2,712) new class A9 shares, two thousand seven hundred twelve (2,712) new class A10 shares, each having a par value of one Euro (EUR 1.-), for an amount of one thousand four hundred eighty nine Euros and six cents (EUR 1,489.06), and to fully pay up such shares with a share premium of two hundred forty thousand seventy nine Euros and thirty one (EUR 240,079.31) by a contribution in cash,

- 3i Buyouts 2010 C LP, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of two hundred six thousand fifty one (206,051) new class A1 shares, four thousand four hundred eighty eight (4,488) new class A2 shares, four thousand four hundred eighty eight (4,488) new class A3 shares, four thousand four hundred eighty eight (4,488) new class A4 shares, four thousand four hundred eighty eight (4,488) new class A5 shares, four thousand four hundred eighty eight (4,488) new class A6 shares, four thousand four hundred eighty eight (4,488) new class A7 shares, four thousand four hundred eighty eight (4,488) new class A8 shares, four thousand four hundred eighty eight (4,488) new class A9 shares, four thousand four hundred eighty eight (4,488) new class A10 shares, each having a par value of one Euro (EUR 1.-), for an amount of two thousand four hundred sixty four Euros and forty three (EUR 2,464.43), and to fully pay up such shares with a share premium of three hundred ninety seven thousand three hundred thirty seven Euros and twenty four cents (EUR 397,337.24) by a contribution in cash,

- 3i Growth 2010 LP, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of two hundred ten thousand seven hundred thirty one (210,731) new class A1 shares, four thousand five hundred ninety (4,590) new class A2 shares, four

thousand five hundred ninety (4,590) new class A3 shares, four thousand five hundred ninety (4,590) new class A4 shares, four thousand five hundred ninety (4,590) new class A5 shares, four thousand five hundred ninety (4,590) new class A6 shares, four thousand five hundred ninety (4,590) new class A7 shares, four thousand five hundred ninety (4,590) new class A8 shares, four thousand five hundred ninety (4,590) new class A9 shares, four thousand five hundred ninety (4,590) new class A10 shares, each having a par value of one Euro (EUR 1.-), each having a par value of one Euro (EUR 1.-), for an amount of two thousand five hundred twenty Euros and forty one cents (EUR 2,520.41), and to fully pay up such shares with a share premium of four hundred and six thousand three hundred sixty four Euros and fifty cents (EUR 406,364.50) by a contribution in cash,

- Growth Co-Invest 2010 LP, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of two thousand one hundred thirty two (2,132) new class A1 shares, forty six (46) new class A2 shares, forty six (46) new class A3 shares, forty six (46) new class A4 shares, forty six (46) new class A5 shares, forty six (46) new class A6 shares, forty six (46) new class A7 shares, forty six (46) new class A8 shares, forty six (46) new class A9 shares, forty six (46) new class A10 shares, each having a par value of one Euro (EUR 1.-), for an amount of twenty five Euros and forty six cents (EUR 25.46), and to fully pay up such shares with a share premium of four thousand one hundred and four Euros and sixty six cents (EUR 4,104.66) by a contribution in cash, and The total share premium and the new shares have been fully paid up, so that the sum of six million eight hundred eighty three thousand six hundred forty nine Euros and twenty six cents (EUR 6,883,649.26) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Further to the first and second resolution, the share capital of the Company is held as follows:

|                                 | A1        | A2     | A3     | A4     | A5     | A6     | A7     | A8     | A9     | A10    |
|---------------------------------|-----------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
|                                 | Shares    | Shares | Shares | Shares | Shares | Shares | Shares | Shares | Shares | Shares |
| 3i Group plc . . . . .          | 18,050    | 293    | 293    | 293    | 293    | 293    | 293    | 293    | 293    | 293    |
| 3i Buyouts 2010 A LP . . . . .  | 977,711   | 15,893 | 15,893 | 15,893 | 15,893 | 15,893 | 15,893 | 15,893 | 15,893 | 15,893 |
| 3i Buyouts 2010 B LP . . . . .  | 166,837   | 2,712  | 2,712  | 2,712  | 2,712  | 2,712  | 2,712  | 2,712  | 2,712  | 2,712  |
| 3i Buyouts 2010 C LP . . . . .  | 276,123   | 4,488  | 4,488  | 4,488  | 4,488  | 4,488  | 4,488  | 4,488  | 4,488  | 4,488  |
| 3i Growth 2010 LP . . . . .     | 282,396   | 4,590  | 4,590  | 4,590  | 4,590  | 4,590  | 4,590  | 4,590  | 4,590  | 4,590  |
| Growth Co- Invest               |           |        |        |        |        |        |        |        |        |        |
| 2010 LP . . . . .               | 2,856     | 46     | 46     | 46     | 46     | 46     | 46     | 46     | 46     | 46     |
| 3i Europartners Va LP . . . . . | 1,553,749 | 10,424 | 10,424 | 10,424 | 10,424 | 10,424 | 10,424 | 10,424 | 10,424 | 10,424 |
| 3i Europartners Vb LP . . . . . | 1,722,278 | 11,554 | 11,554 | 11,554 | 11,554 | 11,554 | 11,554 | 11,554 | 11,554 | 11,554 |

#### Second resolution

To amend article 5 of the Articles, which shall now read as follows:

#### " Art. 5. Share Capital.

5.1 The corporate capital is fixed at fifty-four thousand five hundred Euro (EUR 54,500.-) represented by five million four hundred fifty thousand (5,450,000) shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (hereafter referred to as the "Shares") divided into ten (10) classes, as follows:

- Five million (5,000,000) class A1 shares,
- Fifty thousand (50,000) class A2 shares,
- Fifty thousand (50,000) class A3 shares,
- Fifty thousand (50,000) class A4 shares,
- Fifty thousand (50,000) class A5 shares,
- Fifty thousand (50,000) class A6 shares,
- Fifty thousand (50,000) class A7 shares,
- Fifty thousand (50,000) class A8 shares,
- Fifty thousand (50,000) class A9 shares,
- Fifty thousand (50,000) class A10 shares,

Together referred to as the "Class A Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles.

5.2 The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A10).

- In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the

limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

5.4 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.5 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each of the Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.6 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of this Article 5, the following words shall have the following definitions:

- "Available Amount" means in relation to the Shares the total amount of net profits attributable to the class of Shares (as determined in accordance with Article 15 of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 15 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced to the extent this correspond to available amounts in accordance with law by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the class of Shares in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of Shares in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles);

P = any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this correspond to available amounts in accordance with law;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

- "Cancellation Par Value" means the cancellation amount per Share to be paid to the Shareholders.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per Share to be paid to the Shareholders.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the Shares so redeemed.

5.7 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.8 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law."

#### *Third resolution*

To amend article 15 of the Articles, which shall read as follows:

#### **" Art. 15. Distribution Right of Shares.**

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance Article 13.7 above and in accordance with the following provisions:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the class A1 Shares held by them, then,

- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the class A2 Shares held by them, then,
- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the class A3 Shares held by them, then,
- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twentyfive per cent (0.25%) of the nominal value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the class A5 Shares held by them, then,
- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the class A6 Shares held by them, then
- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the class A7 Shares held by them, then
- the holders of class A8 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the class A8 Shares held by them, then
- the holders of class A9 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the class A9 Shares, and then,
- the holders of class A10 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. class A10 Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially class A9 Shares).

15.4 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the other applicable provisions of the Law.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in Article 15.3 before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s)."

#### *Fourth resolution*

To amend article 16 of the Articles, which shall read as follows:

#### **" Art. 16. Dissolution and Liquidation.**

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

16.4 Any liquidation proceeds shall be distributed in accordance with the distribution provisions provided for in Article 15.3."

#### *Fifth resolution*

To appoint of M. Stéphane Weyders, born on 2 January 1972 in Arlon (Belgium), with professional address at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as manager of the Company for an undetermined duration with effect from the date of these resolutions so that the board of managers shall now be composed as follows:

- M. François Bourgon;
- M. Stéphane Weyders; and
- M. Antoine Clauzel.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at Euro 4500.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.



The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin,

Par-devant La soussignée, Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### ONT COMPARU

3i Europartners Va LP, un limited partnership constitué et existant en vertu des lois du Royaume-Uni et immatriculé sous le numéro LP 11419, dont le siège social est situé 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni,

3i Europartners Vb LP, un limited partnership constitué et existant en vertu des lois du Royaume-Uni et immatriculé sous le numéro LP 11420, dont le siège social est situé 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni,

3i Group Plc, une société anonyme (public limited company) constituée et existant en vertu des lois du Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro 1142830, dont le siège social est situé 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni,

3i Buyouts 2010 A LP, un limited partnership constitué et existant en vertu des lois du Royaume-Uni et immatriculé sous le numéro LP 13807, dont le siège social est situé 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni,

3i Buyouts 2010 B LP, un limited partnership constitué et existant en vertu des lois du Royaume-Uni et immatriculé sous le numéro LP 13808, dont le siège social est situé 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni,

3i Buyouts 2010 C LP, un limited partnership constitué et existant en vertu des lois du Royaume-Uni et immatriculé sous le numéro LP 13809, dont le siège social est situé 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni,

3i Growth 2010 LP, un limited partnership constitué et existant en vertu des lois du Royaume-Uni et immatriculé sous le numéro LP 013815, dont le siège social est situé 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni,

Growth Co-Invest 2010 LP, un limited partnership constitué et existant en vertu des lois du Royaume-Uni et immatriculé sous le numéro LP 14277, dont le siège social est situé 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni, (ensemble les "Associés")

Représentés par Mr. Gianpiero Saddi, résidant à Luxembourg, en vertu de 8 procurations, données le 28 juin 2011.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de "ECO Holding S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.160.527, constituée en vertu d'un acte du notaire Me Joseph Elvinger, en date du 21 avril 2011, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (les "Statuts").

1.1 L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

a. Conversion des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes initialement émises en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A1 et augmentation du capital social de la Société pour un montant de quarante-deux mille Euros (EUR 42.000,-) devant être souscrit et payé par apport en numéraire avec une prime d'émission d'un montant total de six millions huit cent quarante et un mille six cent quarante neuf Euros et vingt six centimes (EUR 6.841.649,26) par la création de nouvelles catégories de parts sociales et l'émission de nouvelles parts sociales comme suit et ayant les droits et caractéristiques décrits ci-dessous:

- trois millions sept cent cinquante mille (3.750.000) parts sociales de catégorie A1;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A2;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A3;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A4;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A5;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A6;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A7;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A8;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A9;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A10.

Souscription et paiement en numéraire des Nouvelles Parts Sociales et de la prime d'émission

b. Modification de l'Article 5 des Statuts de la Société qui se lira comme suit:

**" Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à cinquante-quatre mille cinq cents Euros (EUR 54.500,-) représenté par cinq millions quatre cent cinquante mille (5.450.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Parts sociales") réparties en dix (10) catégories comme suit:

- cinq millions (5.000.000) parts sociales de catégorie A1;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A2;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A3;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A4;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A5;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A6;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A7;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A8;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A9;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A10;

Ensemble désignées comme les "Parts Sociales de Catégorie A" ou les "Parts Sociales" et ayant les droits et caractéristiques telles que déterminées dans les Statuts.

5.2 Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés".

5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts. -Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entière part d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces catégorie(s). En cas de rachats et d'annulation de catégories de Parts Sociales, de tels annulation et rachat de Parts Sociales seront faits dans l'ordre numérique inverse (débutant avec la catégorie A10).

- Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales, une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociales pour chaque Part Sociale de la catégorie détenue par eux et annulée.

5.4 La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

5.5 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de gérance et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés sur la base de Comptes Intérimaires pertinents et ce conformément aux dispositions de l'Article 15 des Statuts. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Parts Sociales sera le Montant Disponible de la catégorie considérée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'Assemblée Générale des Associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts, à condition que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à un tel Montant Disponible.

5.6 A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de cet Article 5, les mots suivants auront les définitions suivantes:

"Montant Disponible" signifie, en relation avec les Parts Sociales, le montant total des bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales (ainsi que déterminé conformément à l'article 15 des Statuts) (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'Article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable (y compris pour écarter tous doutes la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales devant être annulées mais réduit dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour écarter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales conformément aux dispositions de l'Article 11 des Statuts (y compris les profits à reporter ainsi que déterminés pour la catégorie de Parts Sociales pertinente conformément aux dispositions de l'Article 11.4 des Statuts);

P = toute réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

L = pertes (y compris les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts.

"Valeur d'Annulation" signifie le montant d'annulation par Part Sociales à payer aux Associés;

"Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par Part Sociales à payer aux Associés;

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date survenant au minimum huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée;

"Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour les Parts Sociales ainsi annulées.

5.7 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.8 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi."

c. Modifications de l'article 15 des Statuts de la Société qui se lira comme suit:

**" Art. 15. Droit de distribution des parts.**

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus et conformément aux dispositions suivantes:

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A1 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule dix pour cents (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A1 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A2 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quinze pour cents (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A2 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A3 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt pour cents (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A3 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A4 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cents (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A4 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A5 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant zéro virgule trente pour cents (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A5 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A6 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule trente-cinq pour cents (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A6 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A7 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quarante pour cents (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A7 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A8 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cents (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A8 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A9 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant zéro virgule cinquante pour cents (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A9 détenues par eux, et ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A10 auront le droit de recevoir le reliquat de toute distribution de dividende.

Si toutes les catégories de Parts Sociales restantes (par ordre alphabétique, par exemple les Parts Sociales de catégorie A10) ont été annulées suite à leur rachat ou autre, au moment de la distribution, le reliquat de toute distribution de dividendes devra alors être alloué à la dernière catégorie de Parts Sociales restantes dans l'ordre numérique inverse (par exemple en commençant par les Parts Sociales de catégorie A9).

15.4 Dans tous les cas, des dividendes ne pourront être distribués et des Parts Sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la Loi et conformément aux autres dispositions légales applicables.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à/aux Associé(s) conformément aux dispositions sur les distributions décrites à l'Article 15.3 avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'/les associé(s)."

d. Modification de l'article 16 des Statuts de la Société qui se lira comme suit:

**" Art. 16. Dissolution et Liquidation.**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

16.4 Toutes les recettes de la liquidation devront être distribuées conformément aux dispositions sur les distributions décrites à l'Article 15.3."

e. Nomination de M Stéphane Weyders, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand duché du Luxembourg en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat à la date de ces résolutions pour que le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- M François Bourgon;
- M Stéphane Weyders; et
- M Antoine Clauzel.

1.2 Après une délibération minutieuse et attentive, les résolutions suivantes ont été adoptées unanimement:

*Première résolution*

De convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes initialement émises en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de catégorie A1 et d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de quarante-deux mille Euros (EUR 42.000,-) devant être souscrit et payé par apport en numéraire avec une prime d'émission d'un montant total de six millions huit cent quarante et un mille six cent quarante neuf Euros et vingt six centimes (EUR 6.841.649,26) par la création de nouvelles catégories de parts sociales et l'émission de nouvelles parts sociales comme suit et ayant les droits et caractéristiques décrits ci-dessous:

- trois millions sept cent cinquante mille (3.750.000) parts sociales de catégorie A1;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A2;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A3;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A4;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A5;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A6;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A7;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A8;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A9;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A10.

Ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'Euros (EUR 0,01)

*Souscription et Paiement*

- 3i Europartners Va LP, susmentionné, déclare souscrire à l'acquisition de un million cent soixante huit mille trois cent quatre vingt dix sept (1.168.397) nouvelles parts sociales de catégorie A1, dix mille quatre cent vingt quatre (10.424) nouvelles parts sociales de catégorie A2, dix mille quatre cent vingt quatre (10.424) nouvelles parts sociales de catégorie A3, dix mille quatre cent vingt quatre (10.424) nouvelles parts sociales de catégorie A4, dix mille quatre cent vingt quatre (10.424) nouvelles parts sociales de catégorie A5, dix mille quatre cent vingt quatre (10.424) nouvelles parts sociales de catégorie A6, dix mille quatre cent vingt quatre (10.424) nouvelles parts sociales de catégorie A7, dix mille quatre cent vingt quatre (10.424) nouvelles parts sociales de catégorie A8, dix mille quatre cent vingt quatre (10.424) nouvelles parts sociales de catégorie A9, dix mille quatre cent vingt quatre (10.424) nouvelles parts sociales de catégorie A10, pour un

montant de douze mille six cent vingt-deux Euros et treize centimes (EUR12.622,130) et de payer intégralement ces parts sociales avec une prime d'émission de deux millions soixante-huit mille deux cent soixante six Euros et trente-cinq centimes (EUR 2.068.266,35) par voie d'apport en numéraire;

- 3i Europartners Vb LP, susmentionné, déclare souscrire à l'acquisition de un million deux cent quatre vingt quinze mille cent trente (1.295.130) nouvelles parts sociales de catégorie A1, onze mille cinq cent cinquante quatre (11.554) nouvelles parts sociales de catégorie A2, onze mille cinq cent cinquante quatre (11.554) nouvelles parts sociales de catégorie A3, onze mille cinq cent cinquante quatre (11.554) nouvelles parts sociales de catégorie A4, onze mille cinq cent cinquante quatre (11.554) nouvelles parts sociales de catégorie A5, onze mille cinq cent cinquante quatre (11.554) nouvelles parts sociales de catégorie A6, onze mille cinq cent cinquante quatre (11.554) nouvelles parts sociales de catégorie A7, onze mille cinq cent cinquante quatre (11.554) nouvelles parts sociales de catégorie A8, onze mille cinq cent cinquante quatre (11.554) nouvelles parts sociales de catégorie A9, onze mille cinq cent cinquante quatre (11.554) nouvelles parts sociales de catégorie A10, pour un montant de treize mille neuf cent quatre-vingt-onze Euros et seize centimes (EUR 13.991,16) et de payer intégralement de telles parts sociales avec une prime d'émission de deux millions deux cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quatre-vingt-quinze Euros et trente-six centimes (EUR 2.292.595,36) par voie d'apport en numéraire;

- 3i Group Plc, susmentionné, déclare souscrire à l'acquisition de treize mille quatre cent soixante dix (13.470) nouvelles parts sociales de catégorie A1, deux cent quatre vingt treize (293) nouvelles parts sociales de catégorie A2, deux cent quatre vingt treize (293) nouvelles parts sociales de catégorie A3, deux cent quatre vingt treize (293) nouvelles parts sociales de catégorie A4, deux cent quatre vingt treize (293) nouvelles parts sociales de catégorie A5, deux cent quatre vingt treize (293) nouvelles parts sociales de catégorie A6, deux cent quatre vingt treize (293) nouvelles parts sociales de catégorie A7, deux cent quatre vingt treize (293) nouvelles parts sociales de catégorie A8, deux cent quatre vingt treize (293) nouvelles parts sociales de catégorie A9, deux cent quatre vingt treize (293) nouvelles parts sociales de catégorie A10, pour un montant de cent soixante et un Euros sept centimes (EUR 161,07) et de payer intégralement de telles parts sociales avec une prime d'émission de vingt-cinq mille neuf cent soixante-neuf Euros et quarante-cinq centimes (EUR 25.969,45) par voie d'apport en numéraire;

- 3i Buyouts 2010 A LP, susmentionné, déclare souscrire à l'acquisition de sept cent vingt neuf mille cinq cent quatre vingt onze (729.591) nouvelles parts sociales de catégorie A1, quinze mille huit cent quatre vingt treize (15.893) nouvelles parts sociales de catégorie A2, quinze mille huit cent quatre vingt treize (15.893) nouvelles parts sociales de catégorie A3, quinze mille huit cent quatre vingt treize (15.893) nouvelles parts sociales de catégorie A4, quinze mille huit cent quatre vingt treize (15.893) nouvelles parts sociales de catégorie A5, quinze mille huit cent quatre vingt treize (15.893) nouvelles parts sociales de catégorie A6, quinze mille huit cent quatre vingt treize (15.893) nouvelles parts sociales de catégorie A7, quinze mille huit cent quatre vingt treize (15.893) nouvelles parts sociales de catégorie A8, quinze mille huit cent quatre vingt treize (15.893) nouvelles parts sociales de catégorie A9, quinze mille huit cent quatre vingt treize (15.893) nouvelles parts sociales de catégorie A10, pour un montant de huit mille sept cent vingt-six Euros et vingt-huit centimes Euros (EUR 8.726,28) et de payer intégralement de telles parts sociales avec une prime d'émission de un million quatre cent six mille neuf cent trente-deux Euros et quarante centimes (EUR 1.406.932,40) par voie d'apport en numéraire;

- 3i Buyouts 2010 B LP, susmentionné, déclare souscrire à l'acquisition de cent vingt quatre mille quatre cent quatre vingt dix huit (124.498) nouvelles parts sociales de catégorie A1, deux mille sept cent douze (2.712) nouvelles parts sociales de catégorie A2, deux mille sept cent douze (2.712) nouvelles parts sociales de catégorie A3, deux mille sept cent douze (2.712) nouvelles parts sociales de catégorie A4, deux mille sept cent douze (2.712) nouvelles parts sociales de catégorie A5, deux mille sept cent douze (2.712) nouvelles parts sociales de catégorie A6, deux mille sept cent douze (2.712) nouvelles parts sociales de catégorie A7, deux mille sept cent douze (2.712) nouvelles parts sociales de catégorie A8, deux mille sept cent douze (2.712) nouvelles parts sociales de catégorie A9, deux mille sept cent douze (2.712) nouvelles parts sociales de catégorie A10, pour un montant de mille quatre cent quatre-vingt-neuf Euros et six centimes (EUR 1.489,06) et de payer intégralement de telles parts sociales avec une prime d'émission de deux cent quarante mille soixantedix-neuf Euros et trente et un centimes (EUR 240.079,31) par voie d'apport en numéraire;

- 3i Buyouts 2010 C LP, susmentionné, déclare souscrire à l'acquisition de deux cent six mille cinquante et une (206.051) nouvelles parts sociales de catégorie A1, quatre mille quatre cent quatre vingt huit (4.488) nouvelles parts sociales de catégorie A2, quatre mille quatre cent quatre vingt huit (4.488) nouvelles parts sociales de catégorie A3, quatre mille quatre cent quatre vingt huit (4.488) nouvelles parts sociales de catégorie A4, quatre mille quatre cent quatre vingt huit (4.488) nouvelles parts sociales de catégorie A5, quatre mille quatre cent quatre vingt huit (4.488) nouvelles parts sociales de catégorie A6, quatre mille quatre cent quatre vingt huit (4.488) nouvelles parts sociales de catégorie A7, quatre mille quatre cent quatre vingt huit (4.488) nouvelles parts sociales de catégorie A8, quatre mille quatre cent quatre vingt huit (4.488) nouvelles parts sociales de catégorie A9, quatre mille quatre cent quatre vingt huit (4.488) nouvelles parts sociales de catégorie A10, pour un montant de deux mille quatre cent soixante-quatre Euros et quarante-trois centimes (EUR 2.464,43) et de payer intégralement de telles parts sociales avec une prime d'émission de trois cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente-sept Euros et vingt-quatre centimes (EUR 397.337,24) par voie d'apport en numéraire;

- 3i Growth 2010 LP, susmentionné, déclare souscrire à l'acquisition de deux cent dix mille sept cent trente et une (210.731) nouvelles parts sociales de catégorie A1, quatre mille cinq cent quatre dix (4.590) nouvelles parts sociales de catégorie A2, quatre mille cinq cent quatre dix (4.590) nouvelles parts sociales de catégorie A3, quatre mille cinq cent quatre dix (4.590) nouvelles parts sociales de catégorie A4, quatre mille cinq cent quatre dix (4.590) nouvelles parts

sociales de catégorie A5, quatre mille cinq cent quatre dix (4.590) nouvelles parts sociales de catégorie A6, quatre mille cinq cent quatre dix (4.590) nouvelles parts sociales de catégorie A7, quatre mille cinq cent quatre dix (4.590) nouvelles parts sociales de catégorie A8, quatre mille cinq cent quatre dix (4.590) nouvelles parts sociales de catégorie A9, quatre mille cinq cent quatre dix (4.590) nouvelles parts sociales de catégorie A10, pour un montant de deux mille cinq cent vingt Euros quarante et un centimes (EUR 2.520,41) et de payer intégralement de telles parts sociales avec une prime d'émission de quatre cent six mille trois cent soixante-quatre Euros et cinquante centimes (EUR 406.364,50) par voie d'apport en numéraire; et

- Growth Co-Invest 2010 LP, susmentionné, déclare souscrire à l'acquisition de deux mille cent trente deux (2.132) nouvelles parts sociales de catégorie A1, quarante six (46) nouvelles parts sociales de catégorie A2, quarante six (46) nouvelles parts sociales de catégorie A3, quarante six (46) nouvelles parts sociales de catégorie A4, quarante six (46) nouvelles parts sociales de catégorie A5, quarante six (46) nouvelles parts sociales de catégorie A6, quarante six (46) nouvelles parts sociales de catégorie A7, quarante six (46) nouvelles parts sociales de catégorie A8, quarante six (46) nouvelles parts sociales de catégorie A9, quarante six (46) nouvelles parts sociales de catégorie A10, pour un montant de vingt-cinq Euros et quarante-six centimes (EUR 25,46) et de payer intégralement de telles parts sociales avec une prime d'émission de quatre mille cent quatre Euros et soixante six centimes (EUR 4.104,66) par voie d'apport en numéraire;

La prime d'émission et les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement payées, ainsi la somme de six millions huit cent quatre-vingt-trois mille six cent quarante-neuf Euros vingt-six centimes (EUR 6.883.649,26) qui est immédiatement à la libre disposition de la Société, comme cela a été prouvé au Notaire.

Suite à la première et deuxième résolution, le capital social de la Société est détenu comme suit:

|                                           | Parts<br>Sociales<br>A1 | Parts<br>Sociales<br>A2 | Parts<br>Sociales<br>A3 | Parts<br>Sociales<br>A4 | Parts<br>Sociales<br>A5 | Parts<br>Sociales<br>A6 | Parts<br>Sociales<br>A7 | Parts<br>Sociales<br>A8 | Parts<br>Sociales<br>A9 | Parts<br>Sociales<br>A10 |
|-------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| 3i Group plc . . . .                      | 18.050                  | 293                     | 293                     | 293                     | 293                     | 293                     | 293                     | 293                     | 293                     | 293                      |
| 3i Buyouts 2010<br>A LP . . . . .         | 977.711                 | 15.893                  | 15.893                  | 15.893                  | 15.893                  | 15.893                  | 15.893                  | 15.893                  | 15.893                  | 15.893                   |
| 3i Buyouts 2010<br>B LP . . . . .         | 166.837                 | 2.712                   | 2.712                   | 2.712                   | 2.712                   | 2.712                   | 2.712                   | 2.712                   | 2.712                   | 2.712                    |
| 3i Buyouts 2010<br>C LP . . . . .         | 276.123                 | 4.488                   | 4.488                   | 4.488                   | 4.488                   | 4.488                   | 4.488                   | 4.488                   | 4.488                   | 4.488                    |
| 3i Growth 2010<br>LP . . . . .            | 282.396                 | 4.590                   | 4.590                   | 4.590                   | 4.590                   | 4.590                   | 4.590                   | 4.590                   | 4.590                   | 4.590                    |
| Growth Co-<br>Invest 2010<br>LP . . . . . | 2.856                   | 46                      | 46                      | 46                      | 46                      | 46                      | 46                      | 46                      | 46                      | 46                       |
| 3i Europartners<br>Va LP . . . . .        | 1.553.749               | 10.424                  | 10.424                  | 10.424                  | 10.424                  | 10.424                  | 10.424                  | 10.424                  | 10.424                  | 10.424                   |
| 3i Europartners<br>Vb LP . . . . .        | 1.722.278               | 11.554                  | 11.554                  | 11.554                  | 11.554                  | 11.554                  | 11.554                  | 11.554                  | 11.554                  | 11.554                   |

#### Deuxième résolution

De modifier l'article 5 qui se lit comme suit:

#### " Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à cinquante-quatre mille cinq cents Euros (EUR 54.500,-) représenté par cinq millions quatre cent cinquante mille (5.450.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Parts sociales") réparties en dix (10) catégories comme suit:

- cinq millions (5.000.000) parts sociales de catégorie A1;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A2;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A3;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A4;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A5;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A6;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A7;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A8;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A9;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A10;

Ensemble désignées comme les "Parts Sociales de Catégorie A" ou les "Parts Sociales" et ayant les droits et caractéristiques telles que déterminées dans les Statuts.

5.2 Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés".

5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts. -Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces catégorie(s). En cas de rachats et d'annulation de catégories de Parts Sociales, de tels annulation et rachat de Parts Sociales seront faits dans l'ordre numérique inverse (débutant avec la catégorie A10).

- Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales, une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociales pour chaque Part Sociale de la catégorie détenue par eux et annulée.

5.4 La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

5.5 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de gérance et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés sur la base de Comptes Intérimaires pertinents et ce conformément aux dispositions de l'Article 15 des Statuts. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Parts Sociales sera le Montant Disponible de la catégorie considérée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'Assemblée Générale des Associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts, à condition que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à un tel Montant Disponible.

5.6 A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de cet Article 5, les mots suivants auront les définitions suivantes:

"Montant Disponible" signifie, en relation avec les Parts Sociales, le montant total des bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales (ainsi que déterminé conformément à l'article 15 des Statuts) (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'Article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable (y compris pour écarter tous doutes la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales devant être annulées mais réduit dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour écarter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales conformément aux dispositions de l'Article 11 des Statuts (y compris les profits à reporter ainsi que déterminés pour la catégorie de Parts Sociales pertinente conformément aux dispositions de l'Article 11.4 des Statuts);

P = toute réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

L = pertes (y compris les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts.

"Valeur d'Annulation" signifie le montant d'annulation par Part Sociales à payer aux Associés;

"Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par Part Sociales à payer aux Associés;

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date survenant au minimum huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée;

"Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour les Parts Sociales ainsi annulées.

5.7 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.8 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi."

### Troisième résolution

De modifier l'article 15 des Statuts, qui se lit comme suit:

**" Art. 15. Droit de distribution des parts.**

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus et conformément aux dispositions suivantes:

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A1 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule dix pour cents (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A1 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A2 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quinze pour cents (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A2 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A3 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt pour cents (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A3 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A4 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cents (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A4 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A5 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant zéro virgule trente pour cents (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A5 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A6 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule trente-cinq pour cents (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A6 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A7 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quarante pour cents (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A7 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A8 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cents (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A8 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A9 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant zéro virgule cinquante pour cents (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A9 détenues par eux, et ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A10 auront le droit de recevoir le reliquat de toute distribution de dividende.

Si toutes les catégories de Parts Sociales restantes (par ordre alphabétique, par exemple les Parts Sociales de catégorie A10) ont été annulées suite à leur rachat ou autre, au moment de la distribution, le reliquat de toute distribution de dividendes devra alors être alloué à la dernière catégorie de Parts Sociales restantes dans l'ordre numérique inverse (par exemple en commençant par les Parts Sociales de catégorie A9).

15.4 Dans tous les cas, des dividendes ne pourront être distribués et des Parts Sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la Loi et conformément aux autres dispositions légales applicables.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à/aux Associé(s) conformément aux dispositions sur les distributions décrites à l'Article 15.3 avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'/les associé(s)."

### Quatrième résolution

De modifier l'article 16 des Statuts, qui se lira comme suit:



**" Art. 16. Dissolution et Liquidation.**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

16.4 Toutes les recettes de la liquidation devront être distribuées conformément aux dispositions sur les distributions décrites à l'Article 15.3."

*Cinquième résolution*

De nommer M Stéphane Weyders, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand duché du Luxembourg en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat à la date de ces résolutions et mis à jour pour que le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- M François Bourgon;
- M Stéphane Weyder; et
- M Antoine Clauze.

*Coûts et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à Euro 4500.

Passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 juin 2011. LAC/2011/29639. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011092626/914.

(110105422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**C.K. Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 73.544.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/07/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011103090/10.

(110117083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Cavalia Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 29.000,00.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 156.481.

Les états financiers du 25 octobre 2010 au 31 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Cavalia Luxembourg S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2011103091/13.

(110117638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**CipherQuest Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 43, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 89.100.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/07/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011103092/10.

(110117093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Constance, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 103.077.

---

Acte de constitution publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 24 novembre 2004

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CONSTANCE S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2011103093/12.

(110117657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Carborundum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.467.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103094/10.

(110117776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Centurian SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 84.224.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103098/10.

(110117629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**CERATIZIT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 17.122.

---

Les comptes annuels de la CERATIZIT Luxembourg Sarl au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103099/11.

(110117296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**CED 2002 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 85.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

*Pour la société*  
CED 2002 S.A.  
BANQUE BPP S.A.  
*Le Domiciliataire*

Référence de publication: 2011103097/14.

(110117187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**CERATIZIT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.  
R.C.S. Luxembourg B 17.122.

La liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103100/10.

(110117315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Ceratizit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.  
R.C.S. Luxembourg B 4.610.

Les comptes annuels de la CERATIZIT SA au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103102/11.

(110117298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Ceratool, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, 1, rue de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 20.600.

Les comptes annuels de la CERATOOL Sarl au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103103/11.

(110117291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Ceratungsten, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4578 Niedercorn, 21, Zone Industrielle Hâneboesch.  
R.C.S. Luxembourg B 24.496.

Les comptes annuels de la Sarl CERATUNGSTEN au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103104/11.

(110117321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Cima Claddings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 141.908.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 JUIL. 2011.

Pour: CIMA CLADDINGS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Valérie Albanti

Référence de publication: 2011103105/15.

(110117355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**Clove Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103106/10.

(110117665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**CMG Food & Beverage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 131.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011103107/10.

(110117280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**Crilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4901 Bascharage, Z.I. Bommerscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 41.305.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103108/9.

(110117255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**Cruisopolis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 430-434, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 83.853.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103109/9.

(110117205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**Marsh Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.284.

---

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Landscape Assets S.A., société ayant son siège 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg et enregistrée au du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 129057

ici représentée par Monsieur Karim Van den Ende, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 juillet 2011.

2) Philippe Bracht, administrateur de sociétés demeurant Calle Montevideo 1857, Buenos Aires, Argentine ici représentée par Monsieur Karim Van den Ende, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 juillet 2011.

3) Paolo Vedovi, administrateur de sociétés demeurant Kensington Park Gardens 20, Londres W11 3HD, Royaume-Uni

ici représentée par Monsieur Karim Van den Ende, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer comme suit:

**Chapitre I<sup>er</sup> - Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "MARSH INVEST S.A." (la "Société").

La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

**Art. 2. Siège social.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré à tout autre endroit de Luxembourg par une décision de l'administrateur unique ou du conseil d'administration selon le cas.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, et en garantissant, accordant des prêts ou en assistant autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que ladite société.

En outre, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la Société pourra, pour son propre compte, acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

## Chapitre II. Capital - Actions

**Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000) représenté par trois cent trente (330) actions sans valeur nominale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente-trois mille euros (EUR 33.000) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent soixante-dix (24.670) actions sans valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à :

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

## Chapitre III - Administration - Surveillance

**Art. 6. Nomination des administrateurs.** Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 7. Pouvoirs des administrateurs.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

**Art. 8. Administrateur délégué.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 9. Signature sociale.** La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 10. Surveillance de la Société.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

#### Chapitre IV - Exercice social - Actionnaires

**Art. 11. Exercice social.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12. Convocation.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 14. Affectation des bénéfices annuels.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 15. Date de l'assemblée générale.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier jeudi du mois de juin à 11 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant.

## Chapitre V - Dissolution - Liquidation

**Art. 16. Liquidation de la Société.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) à l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

## Chapitre VI - Dispositions générales

**Art. 17. Modifications des statuts.** Les statuts pourront être modifiés, périodiquement par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par une assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

**Art. 18. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.
2. La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2012.

### *Souscription*

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, les comparants préqualifiés, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire les actions comme suit:

|                                                                 |             |
|-----------------------------------------------------------------|-------------|
| 1) Landscape Assets S.A., prénommée, cent dix actions . . . . . | 110 actions |
| 2) M. Philippe Bracht, prénommé, cent dix actions . . . . .     | 110 actions |
| 3) M. Paolo Vedovi, prénommé, cent dix actions . . . . .        | 110 actions |
| TOTAL: trois cent trente actions . . . . .                      | 330 actions |

Toutes les actions sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-trois mille euros (EUR 33.000) se trouve dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants préqualifiés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1)
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Karim Van den Ende, employé privé, né 26 octobre 1964 à Bruxelles (Belgique), avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal,
  - Monsieur Joseph Collaro, sans profession, né le 27 septembre 1921 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg
  - Madame Brigitte Stumm, sans profession, née le 21 avril 1941 à Weinheim (Allemagne), demeurant professionnellement 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg
4. Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué:
  - Monsieur Karim Van den Ende, préqualifié L'administrateur-délégué pourra valablement engager la société par sa seule signature.
5. Est appelée aux fonctions de commissaire:
  - KV Associates S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.559 et ayant son siège social au 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg
6. Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle amenée à se prononcer sur les comptes annuels de l'exercice 2016 de la Société.



DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Van en Ende et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juillet 2011 LAC/2011/32556. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102725/228.

(110116942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Darlington Fabrics Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.520.000,00.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 150.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103110/12.

(110117023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Drive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 113.742.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2011103111/10.

(110117208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Décorlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle "Um Monkeler".

R.C.S. Luxembourg B 108.331.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/07/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011103114/10.

(110117112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Delphimmo, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 143.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011103115/10.

(110117283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Daytona Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 151.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

*Pour DAYTONA FUND*

Banque Degroof Luxembourg S.A.

*Agent Domiciliataire*

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

*Directeur / -*

Référence de publication: 2011103112/15.

(110117043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Dorchester International, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 77.770.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FMV & PARTNERS S.A.

Signature

Référence de publication: 2011103116/11.

(110117844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**DTZ Winssinger Tie Leung (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.  
R.C.S. Luxembourg B 52.634.

Les comptes annuels au 30 AVRIL 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 20.07.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011103118/10.

(110117074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**DTZ Winssinger Tie Leung (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.  
R.C.S. Luxembourg B 52.634.

Les comptes annuels au 30 AVRIL 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 20.07.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011103119/10.

(110117077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Dragon Noir Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.  
R.C.S. Luxembourg B 126.966.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 17 juin 2011 que le siège social a été transféré à Luxembourg à l'adresse suivante: L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011103117/14.

(110117225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**Dynamic Motors Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 82.027.

L'an deux mil onze, le vingt-neuf juin,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

DYNAMIC MOTORS LUXEMBOURG S.A.

établie et ayant son siège social à L-8070 Bertrange, Zone d'activités Bourmicht,

inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 82.027,

constituée suivant acte notarié reçu par le Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1082 du 29 novembre 2001.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 décembre 2006,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 21 février 2007, numéro 218, page 10.447.

La séance est ouverte à 11.30 heures du matin sous la présidence de Madame Rita RAKIB, employée privée, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, qui désigne comme secrétaire Madame Lise EURIOT-FABBRI, employée privée, demeurant professionnellement à L-8371 HOBSCHEID, 1, route de Steinfort.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Detlef XHONNEUX, conseiller fiscal, demeurant à L-8371 HOBSCHEID, 1, route de Steinfort.

Le Bureau étant ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les toutes les actions (1.600.001 actions en tout) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous. Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Renonciation au droit de souscription préférentiel
3. Décision d'augmenter le capital social pour le porter à son nouveau montant de TROIS MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-NEUF MILLE SIX CENT EUROS (3.749.600.- €) par l'émission de CINQ MILLIONS TROIS CENT DIX MILLE SEPT CENT SOIXANTE-SIX (5.310.766) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.
4. Admission, intervention et souscription des actions nouvellement émises
5. Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation présentement décidée
6. Divers

III. L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, tous les actionnaires représentés ou présents à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate que tous les actionnaires - et ce pour autant que de besoin - ont déclaré renoncer à tout droit de souscription préférentiel et se déclarent d'accord avec l'augmentation de capital ci-après décrite et décidée.

### Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million six cent quarante-neuf mille six cent euros (EUR 1.649.600,-) en vue de le porter de son montant actuel de deux millions cent mille euros (EUR 2.100.000,-) à la somme de trois millions sept cent quarante-neuf mille six cent euros (3.749.600,-) par l'émission de CINQ MILLIONS TROIS CENT DIX MILLE SEPT CENT SOIXANTE-SIX (5.310.766) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, ayant toutes les mêmes droits et avantages que les actions actuellement existantes.

### Intervention - Souscription

L'Assemblée générale - suite à la renonciation au droit de souscription préférentiel dûment constaté - décide d'admettre à la souscription et la libération intégrale de toutes les CINQ MILLIONS TROIS CENT DIX MILLE SEPT CENT SOIXANTE-SIX (5.310.766) nouvelles actions par la société anonyme de droit belge ABELIM, ci-après qualifiée.

### Intervention

Est ensuite intervenue la société anonyme de droit belge ABELIM, établie et ayant son siège social à B-2550 KONTICH, 231 Pierstraat,

constituée suivant acte reçu par Maître Baudouin COLS, notaire de résidence à Anvers, en date du 30 décembre 1991, publiée sous le numéro 920 123-25,

représentée par Monsieur Matheus de Wit ainsi que la société OSTIA COMM V.A., représentée par Monsieur Paul Mariën, les deux ayant pouvoir d'engager ladite société,

ici représentée par Madame Lise EURIOT-FABBRI, suivant procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes,

laquelle partie intervenante-comparante déclare intervenir aux présentes et déclare

(i) souscrire à l'intégralité des CINQ MILLIONS TROIS CENT DIX MILLE SEPT CENT SOIXANTE-SIX (5.310.766) actions nouvelles sans valeur nominale nouvellement émises et

(ii) procéder à leur libération par un apport en nature des biens immeubles suivants:

### Désignation

3 terrains sis à Sandweiler et inscrits au cadastre comme suit:

COMMUNE DE SANDWEILER, SECTION A DE SANDWEILER:

Numéro cadastral 78/3933, lieu-dit «Im Untersten Schrendel», terre labourable, faisant en tout 32 ares 83 centiares

Numéro cadastral 79/3413, lieu-dit «Im Untersten Schrendel», terre labourable, faisant en tout 39 ares

Numéro cadastral 79/3414, lieu-dit «Im Untersten Schrendel», terre labourable, faisant en tout 8 ares 15 centiares

### Titre de propriété

La société anonyme est propriétaire des immeubles dont question en vertu d'un acte de fusion reçu par Maître Lucas BOELS, notaire de résidence à Saint-Gilles/Bruxelles, en date du 27 juin 1997, référence DR 5000/MB.

Ledit acte de fusion a été transcrit au 1<sup>er</sup> bureau des hypothèques à Luxembourg en date du 15 octobre 1997, Volume 1.519, numéro 4, respectivement suivant acte rectificatif reçu par Maître Anne RUTTEN, notaire de résidence à Saint-Gilles/Bruxelles en date du 5 novembre 2010 et acte de dépôt du dit acte rectificatif reçu par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 2010, numéro 2.268 de son répertoire.

Les immeubles dont question sont évalués à la somme de un million six cent quarante-neuf mille six cent euros (1.649.600,-) suivant rapport d'expertise dressé par Monsieur Georges WIES en date du 2 mai 2011.

L'immeuble dont question ne fait pas l'objet d'une inscription hypothécaire.

Cet apport fait par ailleurs l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Compagnie Européenne de révision S.A., établie et ayant son siège social à BRIDEL, 15, rue des Carrefours, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 37.039, et plus particulièrement, par Monsieur Yves MERTZ, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut que:

### «Conclusions:

Sur base des nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie tel que stipulé dans le projet d'augmentation du capital.»

Ledit rapport, signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

### Quatrième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à TROIS MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-NEUF MILLE SIX CENT EUROS (3.749.600.- euros) représenté par SIX MILLIONS NEUF CENT DIX MILLE SEPT CENT SOIXANTE-SEPT (6.910.767) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 22.000.-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève l'Assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, celles-ci ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: RAKIB, EURIOT-FABBRI, XHONNEUX, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 juillet 2011. Relation: EAC/2011/8886. Reçu neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euros soixante cents

1.649.600,00 à 0,50% = 8.248,00 €

+ 2/10 = 1.649,60 €

= 9.897,60 €

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 20 juillet 2011.

K. REUTER.

Référence de publication: 2011103120/121.

(110117123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**Dynamic Motors Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 82.027.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2011103121/11.

(110117126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**Sacare, Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 35.386.

L'an deux mille onze, le douze juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SACARE", ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 35386.

L'assemblée est présidée par Mlle Cristina Levis.

Le président désigne comme secrétaire Mlle Lara Nasato et l'assemblée choisit comme scrutateur M. Paolo Perin.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 10.000 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social à concurrence d'un million quatre cent quatre-vingt treize mille quatre cent quatre-vingt dix Euros et dix-sept centimes d'Euros (EUR 1.493.490,17) pour l'amener de son montant actuel d'un million cinq cent

vingt quatre mille quatre cent quatre-vingt dix Euros et dix sept centimes d'Euros (EUR 1.524.490,17) à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) par remboursement aux actionnaires;

2. Modification de la valeur nominale des actions;
3. Modification afférente des statuts;
4. Réduction du montant de la réserve légale.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un million quatre cent quatre-vingt treize mille quatre cent quatre-vingt dix Euros (EUR 1.493.490,17) , pour le ramener de son montant actuel d'un million cinq cent vingt quatre mille quatre cent quatre-vingt dix Euros et dix sept centimes d'Euros (EUR 1.524.490,17) à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation et par réduction de la valeur de chaque action.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, (à la réduction de la valeur nominale partout où il appartiendra) et au remboursement aux actionnaires.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la désignation de la valeur nominale des actions pour la porter de sa valeur initiale de cent cinquante deux Euros et quarante-cinq centimes d'Euros (EUR 152,45) à trois Euros et dix centimes d'Euros (EUR 3,10).

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trois Euros et dix centimes d'Euros (EUR 3,10) chacune. Il a été souscrit comme suit:

|                                   |                       |
|-----------------------------------|-----------------------|
| 1) SVB FINANCES.A.,prénommé ..... | <u>10.000 actions</u> |
| Total .....                       | 10.000 actions        |

Toutes les actions ont été souscrites et intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la société a dès à présent à sa disposition la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément."

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de réduire le montant de la réserve légale pour le porter de son montant actuel de soixante dix-huit mille huit cent trente-cinq Euros et dix-huit centimes d'Euros (EUR 78.835,18) à trois mille cent Euros (EUR 3.100,-).

*Frais et dépens*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à environ mille cinq cent cinquante Euros (EUR 1.550,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. LEVIS, L. NASATO, P. PERIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32234. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102852/71.

(110117153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**Easypet S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4122 Esch-sur-Alzette, 32, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 97.589.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN SARL

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2011103126/13.

(110117791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**Alimar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 69.022.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juillet 2011.*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l, avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011105148/27.

(110120683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

**Munegu S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 150.733.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 25 juillet 2011 ont été prises les résolutions suivantes:

La démission de Monsieur SCHNEIDER de sa fonction d'Administrateur et Administrateur-Délégué est acceptée.

A été nommé, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012, Monsieur Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-délégué.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011104380/14.

(110119775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

**ECEF-IHV SA, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 146.903.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011103127/10.

(110117384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**E Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.256.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103122/10.

(110117333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**OCM Luxembourg Nordenia POF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.638.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire des Associés de la Société prises le 14 juin 2011*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2011;
- En conséquence les adresses professionnelles de Mr Szymon DEC et de Mr Jean-Pierre BACCUS deviennent également 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;
- de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 14 juin 2011.

- D'accepter la démission de Mr Martin GRAHAM de son poste de gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg NORDENIA POF SARL

Jean-Pierre BACCUS

Gérant

Référence de publication: 2011104395/20.

(110118899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

**Orange Communications Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. Orange S.A.).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 8, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 93.817.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011104392/13.

(110119648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.